

Conseil communal de Lomme
Séance du jeudi 12 octobre 2023

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal	3
-	Approbation des procès-verbaux des Conseils communaux des 9 et 22 juin 2023	3
-	Communications du Maire.....	3
-	Poursuite du plan sobriété.....	5
-	Rentrée scolaire.....	7
-	REFINAL.....	10
-	Gens du voyage.....	11
2023/64	Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement – Désignation des représentants – Modification.....	12
2023/65	Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques – Désignation des représentants de la Commune – Modification.....	13
2023/66	Humanicité – Médiation sociale – Subvention à Citéo 2023.....	13
2023/67	Bibliothèque municipale – Appel à manifestation d'intérêt « La Bibliothèque numérique métropolitaine » de la Métropole européenne de Lille 2024 – Candidature de la Ville de Lille.....	14
2023/68	Projet Educatif Global – Programme Annuel d'Actions	16
2023/69	Convention entre l'association Solaire en Nord et la Ville en faveur du développement de l'énergie solaire et de l'implication citoyenne dans la transition énergétique	20
2023/70	Convention entre la Ville et l'association VRAC Hauts-de-France pour le développement de groupements d'achats alimentaires qualitatifs (Bio, Locaux et responsables) dans le quartier MarAis	24
2023/71	Vélos partagés en libre-service, engins de déplacement personnel, trottinettes et scooters en libre-service – Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public	27
2023/72	Plan d'actions lommois 2023-2026 pour l'égalité Femmes-Hommes.....	31
2023/73	Convention de partenariat « Accès aux droits, aux soins et à la santé » entre la Ville et la CPAM Lille Douai.....	37
2023/74	Subventions aux collèges Guy Mollet et Jean Zay	38
2023/75	Dispositif « Tous en vacances ! » – Convention 2023 entre la Ville de Lille et la SNCF.....	41
2023/76	Convention entre la Ville et l'association Emploi et Handicap Grand Lille	42

2023/77	Convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville – Attribution d’un fonds de concours dans le cadre du Plan de soutien à l’investissement des équipements sportifs pour le projet de rénovation de la Salle du Parc.....	44
2023/78	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions	46
2023/79	Subventions exceptionnelles aux associations sportives	47
2023/80	Modification du règlement intérieur de la piscine municipale de Lomme	48
2023/81	Décision modificative n° 2.....	50
2023/82	Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire – Remises gracieuses	53
2023/83	Octroi des Aides Habitat durable, Transition écologique et Façades	53
2023/84	Maison du citoyen et des solidarités – Subventions 2023	54
2023/85	Contrat de Ville d’Agglomération (2015-2023) – Adoption de la programmation 2023	56
2023/86	Reconduction du dispositif « Conseillers numériques France Services » – Recrutement de 6 conseillers numériques en contrat de projet.....	57
2023/87	Renouvellement de marchés de fournitures de denrées alimentaires pour la restauration collective des enfants et des crèches, pour le restaurant municipal de Lille, Hellemmes et Lomme – Lancement de l’avis d’appel public à la concurrence – Autorisation de signature de marchés.....	60
2023/88	Renouvellement du marché d’organisation de séjours en classes vertes pour les écoles publiques de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes	61
2023/89	Marché de fourniture de produits horticoles et de végétaux sur le territoire de Lille, Hellemmes et Lomme	63
2023/90	Marché de prestation, d’insertion et de qualification ayant pour support l’entretien d’espaces verts sur le territoire de Lille, Hellemmes et Lomme.....	63
2023/91	Fourniture de produits et consommables pour l’entretien et l’hygiène pour la Ville de Lille et ses communes associées ainsi que leurs trois CCAS – Autorisation de signature	64
2023/92	Elimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et ses communes associées d’Hellemmes et Lomme – Renouvellement du marché	65
2023/93	Appel d’offres ouvert portant sur la fourniture de pièces détachées, prestations automobiles et maintenance de véhicules municipaux pour la Ville de Lille et ses communes associées d’Hellemmes et de Lomme – délibération modificative	66
2023/95	Réalisation d’une étude des conditions d’émergence d’un village des matériaux, du réemploi et de la logistique inversée, à vocation fluviale, sur Lille et sa métropole – Groupement de commandes entre la Ville de Lille, le Port de Lille, la MEL et les Voies Navigables de France.....	67
2023/94	Accord-cadre portant sur les travaux de maintenance pour la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et d’Hellemmes et le syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière (SIGFA) pour animaux errants de Lille et ses environs, ainsi que les bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels le Service Communal d’Hygiène et de Santé pour la Ville de Lille est amené à intervenir en situation de péril – délibération modificative.....	68

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 12 octobre 2023
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures 06.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

M. Serge THERY, Mme Catherine DE RUYTER et M. Nicolas GROSSE, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous, nous allons commencer notre Conseil communal.

Je donne la parole à Monsieur MOULIN pour l'appel nominatif des membres du Conseil.

- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
(par Monsieur Maxime MOULIN)

M. Serge THERY a donné pouvoir à M. Alain GRILLET

Mme Catherine DE RUYTER a donné pouvoir à M. Philippe DUEZ

M. Nicolas GROSSE est absent excusé.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUX DES 9 ET 22 JUIN 2023

M. LE MAIRE.- Nous devons adopter les procès-verbaux des 9 et 22 juin. Appellent-ils des commentaires ou modifications ? *(Aucun.)*

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

(Les procès-verbaux des Conseils communaux des 9 et 22 juin 2023 sont adoptés à l'unanimité.)

Merci.

- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. LE MAIRE.- En préambule du Conseil, vous voyez l'actualité qui est la nôtre, nous venons de nous mettre d'accord avec les présidents de groupe pour observer une minute de silence. Je vous lis simplement un petit propos introductif.

En préambule de notre Conseil et en hommage aux victimes des attaques terroristes ayant frappé il y a cinq jours la population israélienne et à toutes les victimes militaires et civiles en Israël et en Palestine et otages de cette guerre, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attaques terroristes ayant frappé la population israélienne, à toutes les victimes militaires et civiles en Israël et en Palestine et otages de cette guerre.)

Merci.

Malheureusement, autre mauvaise nouvelle, vous le savez, il y a quelques semaines, nous avons eu le malheur, la tristesse de perdre une agente de la Ville : Madame Maryline DUBUS-BOSCO. La photo qui s'affiche la caractérise : cette joie de vivre et ce sourire. Maryline était agent au sein de la Ville depuis très longtemps. Elle est décédée le 6 septembre dernier. Son parcours professionnel a été marqué par de nombreuses années passées au sein du CCAS, avant de rejoindre en 2016 la Maison de la petite enfance. Agent de notre ville, elle était également une personnalité lommoise, à travers son engagement associatif bien connu, en particulier son goût pour la danse, mais aussi son goût des autres.

Je pense à cet instant à notre ancien collègue, Jean-Michel DUBUS, qui fut conseiller municipal pendant longtemps au sein de cette assemblée, à ses enfants, Tracie et James, sa famille, ses amis touchés par une peine immense et, évidemment, les agents qui ont manifesté leurs condoléances au moment du décès brutal, très brutal, de Maryline.

Je vous propose une autre minute de silence.

(Une minute de silence est observée en hommage à Madame Maryline DUBUS-BOSCO.)

Merci.

Vous l'avez remarqué, nous avons un nouvel arrivé : Philippe DUEZ, qui reprend une place qu'il avait quittée pendant quelques années. Nous avons eu la démission le 28 septembre dernier de Monsieur Jérôme FRANCIN, membre du groupe Faire Respirer Lomme, qui m'a informé de sa démission. Nous avons le plaisir de recevoir à nouveau Philippe DUEZ au sein de notre assemblée comme nouveau conseiller communal. Il connaît cette fonction pour l'avoir déjà exercée il y a quelques années.

Je voulais vous saluer, cher Philippe, et peut-être vous donner la parole si vous le souhaitez, assez rapidement. Allez-y !

M. DUEZ.- Merci, Monsieur le Maire, pour vos mots d'accueil très aimables. Je rejoins avec plaisir le Conseil communal et j'y revois beaucoup de têtes connues lors du dernier mandat.

Je voudrais également remercier Jérôme FRANCIN pour son engagement sans faille au service des Lommoises et des Lommois. Sa nouvelle vie professionnelle l'empêche de mener à bien ce mandat. J'avais d'ailleurs travaillé avec lui et Nathalie LAPERE sur les dossiers communaux depuis trois ans.

Si nos convictions politiques nous opposent parfois, je dois remarquer que les délibérations sont à 90 ou 95 % votées à l'unanimité. Nous sommes avant tout au service de nos concitoyens et, pour moi comme pour mes collègues de Faire Respirer Lomme, les dossiers n'ont pas de couleur, ils ont une valeur. Aussi, nous étudierons avec attention toutes les délibérations, n'hésitant pas à les soutenir sans ambiguïté ou à les critiquer quand nous estimons qu'elles ne vont pas dans le bon sens.

Mes chers collègues, nous abordons les trois dernières années de mandat dans un contexte difficile à tous les niveaux. Gageons que notre seule boussole soit l'intérêt des Lommoises et des Lommois !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ. Vous saluerez Monsieur FRANCCIN, puisque je n'ai pas eu l'occasion de l'avoir au téléphone ni de le voir, pour ce qu'il a été : un conseiller municipal d'opposition, évidemment, mais aussi actif sur cette représentation.

Autre information, en enchaînant, vous avez à ma gauche, cette fois-ci, Olivier SELOSSE. Vous avez pu remarquer que notre Directrice générale des services était partie depuis le 1^{er} septembre de cette année, elle était en place depuis février 2021. J'ai procédé à un recrutement : Monsieur Mehdi BOUKERROU, actuellement Directeur général adjoint en charge de l'attractivité et de la cohésion sociale à la Ville de Roubaix, nous rejoindra au 1^{er} janvier 2024. Je voulais remercier, pendant cette période un peu particulière de transition, Olivier SELOSSE, DGA éducation, sport, culture, d'avoir pris en charge pour l'instant l'intérim de Véronique STOUPIY-FLAMENT que je salue et que je remercie du travail qu'elle a mené pendant ces quasiment deux années à la tête de la Ville. Merci, Olivier, de ton travail.

Pour la suite du préambule au Conseil, j'ai inscrit quatre sujets importants.

Le premier est la poursuite du plan sobriété.

- POURSUITE DU PLAN SOBRIETE

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Vous le savez, nous avons, l'an dernier, voté ensemble ce premier plan sobriété qui nous paraissait inéluctable et impératif au regard des enjeux à la fois climatiques mais aussi financiers de la Ville. Je vais laisser la parole assez vite à Jean-Christophe LIPOVAC qui va nous le présenter.

C'est l'an 2, c'est en fait la suite logique du plan de l'an dernier. On souhaitait, avec l'équipe municipale, continuer, réaffirmer l'engagement de sobriété durable – et j'espère heureuse – sur la Ville, même si cela demande des efforts.

Je vous rappelle le bilan du premier plan : une économie quand même à peu près de 200 000 € sur l'année. Jean-Christophe viendra, avec une démonstration, j'espère, vous dire quel sera l'objectif d'ici 2026 et comment nous allons y parvenir.

Jean-Christophe.

M. LIPOVAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons, en effet, ce soir mis sur la table un nouvel acte d'engagement de la municipalité en faveur des sobriétés ; quand nous parlons de sobriétés au pluriel, nous parlons de sobriété énergétique, bien évidemment, mais aussi de sobriété des ressources de manière générale et de sobriété de nos modes de vie plus globalement.

Quelques mots sur le contexte de ce nouvel acte.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il y a un an, en octobre 2022, nous présentions un plan d'action avec 10 mesures fortes, dont l'objectif global était et reste d'ailleurs de réduire la facture énergétique à l'échelle de notre patrimoine et de nous engager aussi formellement dans un programme de rénovation de nos bâtiments municipaux. En juin dernier, j'ai pu présenter ici les premiers résultats au bout d'un an de travail, avec une réduction des consommations énergétiques à l'ensemble de nos bâtiments de 10 %.

Dans cet acte II du plan sobriété, nous souhaitons montrer notre engagement dans la durée et nous fixons un nouvel objectif : viser les -10 % supplémentaires d'économie d'énergie d'ici la fin du mandat, d'ici deux ans et demi.

Il y a un an, le contexte de la guerre en Ukraine, la hausse importante de l'énergie, a conduit à des mesures urgentes au niveau de l'État, des collectivités locales, des entreprises et, bien évidemment, des ménages.

Notre engagement à Lomme en faveur des sobriétés n'est pas conjecturel mais bien structurel ; la sobriété est inscrite dans notre feuille de route « Lomme en TransitionS – horizon 2030 » votée ici en décembre 2021.

À travers notre plan sobriété « saison 2 », si j'ose dire, il s'agit pour nous de consommer moins et mieux, en prenant en compte à la fois les enjeux des ressources énergétiques et des ressources naturelles, mais également les enjeux de justice sociale, car il faut, en effet, être bien conscient que ce sont les plus riches qui détruisent la planète, et actuellement, la sobriété est malheureusement subie par bon nombre de nos concitoyens, ici aussi, à Lomme.

Cet acte II s'inscrit donc dans la poursuite du plan d'action 2022. Il marque aussi notre volonté d'amplifier, mais également d'élargir le mouvement. Nous devons être exemplaires à l'échelle de notre patrimoine. Pour rappel, notre patrimoine municipal compte 140 bâtiments. Nos investissements en faveur d'une Ville bas carbone sont donc primordiaux.

On parle souvent ici, et d'ailleurs tous les ans, de notre budget climat ; ce ne sont pas moins de 18 M€ qui seront mobilisés jusqu'en 2026. Ce sont des investissements dans la rénovation énergétique et environnementale de nos bâtiments, mais aussi dans le développement des énergies renouvelables, avec :

- en premier lieu, dès 2024 – l'année prochaine –, la piscine municipale ;
- en 2025 la rénovation des espaces des Tisserands et également la réalisation du pôle périscolaire Voltaire-Sévigné selon la norme PassivHaus ;
- ensuite, en 2026, la Maison des enfants, qui connaîtra une rénovation d'ampleur ;
- l'éclairage public, qui s'inscrit dans un contrat d'objectif de performance énergétique et de baisse des consommations, avec un objectif ambitieux, d'ici 2033, de passer à 100 % de LED à l'échelle de l'ensemble de l'éclairage public de la ville ;
- des audits énergétiques qui seront engagés dans les principaux bâtiments publics ;
- très concrètement, le remplacement de chaudières, de l'éclairage dans certains équipements très énergivores ;
- la détection aussi des fuites, car les sobriétés concernent aussi une autre ressource importante : la ressource en eau.

Au-delà des aspects techniques et de la recherche d'efficacité énergétique, on essaye de mettre en avant dans cet acte II un défi majeur : celui d'accompagner l'évolution des usages et des comportements pour moins consommer et mieux consommer les ressources énergétiques et les ressources naturelles dans leur ensemble, tout en prenant en compte le principe de justice sociale ; c'est le cœur de notre politique de TransitionS à Lomme : un plan sobriété qui prend en compte à la fois l'urgence écologique, climatique et sociale.

Nous allons donc poursuivre nos efforts en termes d'accompagnement au changement, tout d'abord auprès des agents de la Ville mais aussi des élus, qui sont les premiers usagers des bâtiments municipaux, en outre auprès des usagers des équipements municipaux qui sont mis à disposition, dans les écoles en particulier, dans nos cantines, plus spécifiquement pour lutter, par exemple, contre le gaspillage alimentaire, mais aussi auprès des usagers des équipements sportifs, avec, là aussi, un focus bien évidemment sur l'énergie, mais aussi sur l'eau, qui devient, encore une fois, une ressource rare en quantité et en qualité.

J'en profite d'ailleurs pour remercier mes collègues : Delphine BLAS, Romain FYVEY, André BUTSTRAEN, les services éducation, des sports, des transitions, bien évidemment les services techniques, qui ont très directement contribué à la mise en œuvre du plan sobriété depuis un an et qui ont contribué et contribuent très directement aussi à sa consolidation et à son développement aujourd'hui.

Enfin, l'accompagnement au changement intéresse bien évidemment tous les Lommois et les Lommoises et également les commerçants et les artisans de la ville. Concernant les Lommois et Lommoises, un forum sur la précarité énergétique

se tiendra le 23 novembre prochain et sera reconduit annuellement. Il y a d'autres actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès de la population et également auprès des commerçants et des artisans pour les accompagner dans leurs efforts de sobriété. Avec Karima HARIZI, il y a encore une quinzaine de jours, nous avons eu l'occasion de rencontrer un petit groupe d'artisans et de commerçants très volontaires sur ces aspects de transition écologique et de sobriété. L'objectif est bien aussi de les accompagner.

Nous souhaitons, encore une fois, nous engager dans les sobriétés dans la durée. Ce sont, encore une fois, des investissements massifs, des projets structurants et également des actions d'accompagnement qui s'inscrivent dans le quotidien de tous les Lommois et les Lommoises ; cette transition s'inscrit dans le quotidien de tous les Lommois. La sobriété est, à nos yeux, l'affaire de tous. Ensemble, collectivement, nous pourrions relever les défis et nous veillerons en tant qu'élus à prendre pleinement en compte ces principes de justice sociale et de justice environnementale.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC. Je n'ajouterais pas grand-chose aux propos que vous avez tenus.

Vous avez évoqué la capacité de la Ville à investir beaucoup dans les ERP qui sont les nôtres et c'est heureux ; nous avons la capacité de le faire, sur une durée assez longue, avec des investissements très importants ; je ne reviens ni sur les chiffres ni sur les équipements.

Après, il y a l'autre variable, celle qui nous concerne tous en tant que citoyens, en dehors du Conseil communal ici : le changement de comportement, le changement de nos habitudes, le changement de la consommation, de la manière de consommer aussi, sans être injonctif – on ne peut pas l'être –, tout cela est aussi de la pédagogie, du comportement. Certes, avec la montée des prix, on voit l'intérêt de chacun à changer, mais il faut que l'on puisse donner un certain nombre de signaux et d'exemplarités – c'est, en tout cas, l'ambition que nous avons, en ce qui nous concerne – et accompagner, vous l'avez dit, cher Jean-Christophe, les Lommoises et les Lommois sur cette sobriété heureuse, sans paraphraser un écrivain célèbre.

Merci beaucoup.

- RENTREE SCOLAIRE
(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Je passe à la suite, sans transition, sans jeu de mots : la rentrée scolaire. Delphine BLAS, pourriez-vous nous présenter cette rentrée scolaire 2023, s'il vous plaît ?

Mme BLAS.- Volontiers, Monsieur le Maire !

Je vous remercie de me permettre de faire un point plutôt positif sur cette rentrée scolaire 2023, une rentrée qui s'est bien passée, une rentrée sereine, on va le voir avec la première *slide*, qui a concerné près de 2 000 enfants. Je dis « une rentrée sereine », même si on a eu une inquiétude importante concernant la possibilité d'une fermeture de classe à l'école Minet, une classe qui a pu être maintenue, sauvegardée, en particulier – je tiens à le rappeler – grâce à l'action aux côtés des parents d'élèves de Monsieur le Maire et auprès du nouveau DASEN, Olivier COTTET. 2 000 enfants ont donc pu faire leur rentrée et bénéficier, vous le voyez, dans les 6 écoles classées en Réseau d'éducation prioritaire, de classes dédoublées.

Cette rentrée 2023 à Lomme est également l'occasion de refaire un point et de saluer les 10 ans des rythmes scolaires, qui sont donc en place depuis maintenant une décennie. Une première étape a eu lieu de 2012 à 2014, avec une expérimentation qui a été réalisée dans les écoles La Fontaine et Lamartine, car la Ville de Lomme a été en quelque sorte un laboratoire national concernant les rythmes scolaires. Cette expérimentation s'est révélée probante, puisqu'ont été adoptés les rythmes scolaires qui, depuis 2014, concernent les écoles et les enfants de notre municipalité.

Ce sont des rythmes scolaires et, nous le verrons ensuite, des parcours éducatifs qui sont évolutifs et sur lesquels nous portons une attention particulière et régulière grâce à un groupe de suivi, avec, au cours de ces 10 années, des modifications, notamment au niveau des horaires, par exemple, et de l'offre qui a pu être proposée.

Vous avez ici le schéma lommois. Pour rappel, la base de ces rythmes scolaires, ce sont :

- cinq matinées de classe, dont le mercredi ;
- un après-midi par semaine dédié aux parcours éducatifs ;

Les enseignements sont plus longs le matin que les après-midi, puisque ces rythmes scolaires ont été élaborés avec les chronobiologistes qui rappellent que les matinées sont plus propices aux apprentissages, plus respectueuses également des rythmes de l'enfant ; voilà pourquoi cinq matinées de classe.

Les après-midi sont consacrées une fois par semaine à ces fameux parcours éducatifs, qui sont multiples (artistiques, sportifs, qui concernent également la nature), avec des partenariats nombreux, on le reverra, avec notamment toute l'équipe éducative, mais également les associations, les intervenants sont particulièrement multiples et divers. Ils s'appuient sur les axes importants du PEG. Ce sont des parcours qui se veulent, par exemple, inclusifs ; j'ai pu voir il y a deux semaines des parcours éducatifs avec un enseignement de la langue des signes avec des enfants qui, d'ici la fin de ce premier cycle, aux vacances de cet automne, sauront pratiquer un peu cette langue des signes. Ce sont des parcours en lien avec les transitions ; vous avez des parcours qui expliquent les abeilles, l'utilité fondamentale des abeilles par exemple. C'est également le bien-être des enfants, avec de la relaxation qui peut être proposée. Un panel multiple est donc proposé aux enfants.

Quelques chiffres :

- plus de 60 % des enfants fréquentent ces parcours éducatifs élémentaires ;
- plus de 150 parcours « graines de », portés par l'association 1^{ers} Pas – je ne sais pas si la directrice est présente ici, mais si elle l'est, je la salue, nous travaillons énormément et avec plaisir avec cette très belle association ;
- les responsables du périscolaire sont fortement impliqués dans ces parcours éducatifs ;
- chiffre important, 450 000 € de budget annuel pour que les enfants inscrits dans ces parcours puissent découvrir, apprendre, s'émerveiller et s'ouvrir à d'autres domaines et d'autres possibilités.

Ces rythmes scolaires et ces parcours s'inscrivent particulièrement dans les ambitions du Projet éducatif global : le PEG 4 que nous avons voté ici même l'année dernière.

La première ambition est la réussite, l'épanouissement des enfants, de tous les enfants. Je ne peux pas revenir sur ces multiples actions qui vous sont proposées ici sur cette diapositive, je reviendrai sur :

- le cartable gratuit, fondamental, principe d'égalité ;
- les classes transplantées, dont on reparlera d'ici quelques instants ;
- les classes flexibles, pour ces enfants qui, notamment, peuvent avoir quelques difficultés d'attention et de concentration ; il faut s'adapter et nous accompagnons avec plaisir l'Éducation nationale sur cette question des classes flexibles et de l'inclusion de tous les enfants et de la réussite de tous les enfants.

La deuxième ambition très importante qui s'exprime à travers ces parcours éducatifs est de faire en sorte que les enfants se sentent bien, le bien-être des enfants. Dans une ville durable et solidaire, ce sont :

- les cours végétalisées, à raison de deux cours par an ; on vient de terminer l'école Bert et l'école Blum, avec des changements vraiment phénoménaux ; Voltaire-Sévigné est en réflexion, avec notamment l'aide des enfants – on le verra sur l'ambition n° 3 ;
- la démarche des « Écoles en TransitionS » ;

- les BCD, ces bibliothèques, en quelque sorte, qui sont décentralisées et installées à l'intérieur de nos écoles ;
- des actions anti-gaspillage alimentaire – l'année dernière, c'était à La Fontaine et Lamartine – qui vont se multiplier au sein de nos écoles ;
- les projets potagers et biodiversité ; vous le voyez, nous sommes en plein dans cette thématique des transitions également.

Enfin, une dernière ambition est celle du pouvoir d'agir des enfants. Les enfants, nos élèves dans nos écoles, sont des habitants, certes, mais ce sont des citoyens à part entière, ils doivent trouver – peut-être retrouver – l'occasion de s'exprimer :

- cela a été le cas, par exemple, avec les diagnostics en marchant, qui ont eu lieu l'année dernière avec les élèves de l'école Salengro ;
- c'est l'implication dans les cours à vivre ; ce sont eux qui vivent ces cours, ce sont eux qui jouent, qui y rêvent, qui s'amuse, il est donc fondamental de leur demander leur avis à eux et avant tout ;
- c'est le label Unicef Ville amie des enfants ;
- ce sont les rues aux écoliers, que nous espérons pouvoir continuer à déployer.

Enfin, à l'occasion de cette rentrée 2023, on voulait revenir sur un projet très important qui s'appelle « accompagne-moi à grandir », qui concerne la parentalité. La réussite, le bien-être, l'épanouissement des enfants sont le fruit d'un travail, le fruit d'une chaîne où chacun est un maillon, et les parents sont un maillon essentiel. Ce projet, porté par Dorothée GERMAIN – que je salue à distance – et soutenu par la Fondation de France, ne propose pas seulement des cafés auprès des parents, il permet surtout de les accompagner, de les conseiller, des échanges avec les parents, de les rassurer aussi ; il n'est pas facile d'être parent.

C'est un projet en plein déploiement, et je pense que sur la *slide* suivante – qui sera la dernière –, on peut voir déjà les bénéfices de ce très beau projet, puisque vous voyez que la fréquentation notamment des ateliers parents/enfants depuis l'année dernière est en augmentation, la participation des parents est ici croissante : 97 familles, 10 de plus ; sur une ville comme Lomme, c'est fondamental, c'est très important.

Nous accompagnons les parents, nous accompagnons les enseignants, nous sommes maillon d'une chaîne, avec une fonction, un objectif : la réussite, l'épanouissement, le bien-être des enfants.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur cette rentrée 2023 qui, je pense, était une belle rentrée.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Effectivement, une belle rentrée ! Nous avons eu un motif d'inquiétude sérieux il y a une dizaine de jours en ce qui concerne les rythmes scolaires. Vous avez peut-être vu qu'il y avait eu une proposition du gouvernement de supprimer le fonds de soutien aux activités périscolaires, qui finance ceux-ci à des hauteurs tout de même importantes, puisque la Ville de Lomme engage 440 000 € pour les parcours éducatifs des rythmes scolaires, dont 190 000 viennent du fonds d'État en question qui avait été inventé à l'époque par François HOLLANDE au Congrès des Maires pour répondre aux inquiétudes des Maires sur l'accompagnement. Il y a eu une réaction assez claire, assez vive, d'un certain nombre de Maires plutôt intéressés aux rythmes scolaires et, je vous le dis puisqu'il faut le souligner, la loi reste la même ; aujourd'hui, la loi n'a pas changé, la loi de 2012/2013 reste identique, on est toujours sur ce qu'on appelait les « cinq jours éducatifs ». Le seul changement qu'il y a eu est l'arrivée de Jean-Michel BLANQUER en 2017, à travers sa tentative avec un petit décret de permettre des dérogations possibles aux rythmes scolaires en questionnant les uns et les autres, notamment les parents, pour instituer l'école de quatre jours.

Évidemment, on y est presque, puisqu'aujourd'hui, les chiffres sont très clairs, ils sont même limpides : plus de 90 % des communes de France et de Navarre sont revenues à la semaine de quatre jours, la norme étant cette semaine de quatre jours, alors que la loi prévoit les cinq jours éducatifs.

La tentation de revenir sur le soutien financier des rythmes scolaires était aussi très claire, puisque cela veut dire que si on n'avait plus les financements, évidemment, on aurait pu considérer qu'un certain nombre de communes auraient pu se désengager, puisqu'il aurait fallu trouver pour la Ville de Lomme quasiment 200 000 € de plus pour boucler un budget déjà serré.

L'AMF et un certain nombre de Maires sont montés au créneau et ont obtenu pour l'instant gain de cause, considérant qu'un jour viendra peut-être où le gouvernement sortira de l'ambiguïté et ira jusqu'au bout de ses idées ou non. En tout cas, aujourd'hui, nous fonctionnons avec un régime dérogatoire au niveau national, ce qui est quand même assez savoureux pour une éducation dite « nationale ».

Point d'information quand même et, excusez-moi, « coup de gueule », parce que là, on est passé pas très loin de la catastrophe.

- REFINAL

M. LE MAIRE.- Je continue en préambule du Conseil avec deux points. Le premier m'avait été demandé par Monsieur MOULIN, me semble-t-il, il y a quelques mois, sur REFINAL.

Nous avons tenu ici le 9 février dernier une réunion publique en présence du grand patron, Monsieur DERICHEBOURG, de Madame la Sous-préfète, des associations, des habitants et évidemment des services de la Ville, des Services des risques urbains que je salue, notamment Gaëtan CHEPPE, qui ont permis deux avancées majeures.

La première est la création d'une commission de suivi de site, qui a été actée et qui n'a pas été décidée précisément à l'époque, en février, mais qui, aujourd'hui, est fixée au mois de novembre. Je voulais vous donner l'information : la création de cette entité qu'on réclamait, que Roger VICOT à l'époque réclamait, que nous avons obtenue.

Une deuxième information, mais qui sera au cœur des discussions de la commission de suivi de site, sera les suites et les conséquences de l'arrêté du Préfet sur la poursuite/l'amplification de l'étude des risques sanitaires, beaucoup plus maillée, en tout cas précautionneuse des risques environnementaux, telle que les services de la Préfecture ont envie de la faire.

Non pas que Monsieur DERICHEBOURG et REFINAL n'aient rien promis, n'aient rien réalisé. Depuis le mois de février, celui-ci s'est engagé à changer un four, générateur de moins de rejets, à isoler la ligne de tri, à installer des rideaux acoustiques ou à la mise en place d'un dépoussiéreur sur la zone de chargement. Tous ces travaux ont été promis par l'industriel. On n'est pas tout à fait certain aujourd'hui qu'ils aient été conclus, puisqu'évidemment, on a aussi des retours assez importants depuis le mois de juin et cela monte. Je le dis, parce que je le vois sur mon téléphone, j'ai beaucoup d'appels ; j'ai aussi des rendez-vous chez l'habitant proche de REFINAL, je pense à la rue Bertholet mais aussi dans le Marais, pourquoi pas impasse Jacquard ou encore dans des rues avoisinantes, des témoignages d'habitants qui me disent que les problèmes de pollution sonore continuent, que les problèmes de pollution olfactive continuent, que les problèmes de pollution tout court continuent et qu'ils posent évidemment des questions encore sur lesquelles l'industriel devra répondre lors de la commission de suivi de site.

L'industriel a engagé aussi l'achat – vous le savez, on en a beaucoup parlé l'an dernier – d'un terrain à hauteur de 7,5 M€, avec la capacité et la volonté de faire transiter les camions non plus dans la rue Jean-Baptiste Dumas, mais au tout début de la rue Victor Hugo, pour déboucher à gauche, dans les anciennes halles de la CCI, pour amenuiser le poids, la circulation des camions ; c'est réalisé depuis quelques mois ; là-dessus, je ne vais pas dire le contraire.

Cela étant, l'intérêt de la commission sera un intérêt partagé – celui de la Préfecture, celui de la Ville de Lomme, celui des citoyens, celui des associations qui seront engagées aussi dans cette commission – pour questionner à la fois peut-être la place encore de cette industrie sur Lomme, aux conditions qui sont les nôtres aujourd'hui. Je ne fais pas de procès d'intention, puisqu'il faudra éclaircir en tout cas la montée en puissance des réclamations, des plaintes avérées de nos

concitoyens pour aller vers cette enquête des risques sanitaires et – je l’ai dit avant la préparation du mois de février et avant même – regarder aussi peut-être la dimension un peu historique de l’impact de REFINAL et de cette industrie sur notre territoire, sur l’environnement. Ce sont en tout cas les intentions que nous avons pour cette commission de suivi de site qui sera installée, normalement, le 19 novembre prochain. Je vous en rendrai compte au prochain Conseil communal du mois de décembre.

- GENS DU VOYAGE

M. LE MAIRE. - Enfin, dernière information, cela n’a pas dû vous échapper, j’avais poussé le même « coup de gueule » il y a un an, un an plus tard, je vais retenter d’expliquer ce qui se passe avec les gens du voyage sur la ville.

Je ne vais pas reprendre tout le fil de l’histoire, vous le connaissez aussi bien que moi. Je souligne simplement, sans faire d’amalgame, parce que ce n’est pas mon propos, cela n’a jamais été mon propos, que nous avons connu deux implantations majeures, fin juin/début juillet et une tout à fait récente, début septembre, de communautés évangéliques sur un terrain qui n’est pas voué à cela.

La première implantation, avec 212 caravanes ; mon téléphone a sonné un dimanche soir, comme d’habitude, donc j’y suis allé, je n’habite pas très loin du terrain en question, du Chemin Noir, en face de la caserne des pompiers. La police municipale, notamment le brigadier-chef qui n’était pas en service, est venue me rejoindre pour regarder ce qui se passait, puisqu’une arrivée aussi massive – 212 caravanes –, c’est quand même quelque chose sur la ville. Ils se sont implantés, j’ai pu discuter avec eux : ils venaient de Valenciennes, ils voulaient transiter par la métropole lilloise, ils auraient prévenu de leur passage sans avoir la garantie d’être tout à fait bien reçus ou simplement reçus sur l’aire de Bondues – de toute façon, l’aire de Bondues ne pouvait pas forcément les recevoir en tant que tels – et, « un peu par hasard » – je le dis avec un demi-sourire et des guillemets –, ils se sont retrouvés sur ce terrain qui était peut-être déjà singulièrement connu.

Autant vous dire que ce n’est pas facile pour les riverains, ce n’est pas facile pour le petit lotissement qui est à côté : l’aire d’accueil classique est juste à proximité, à 100 mètres, dans un environnement, parfois, qui fait que les gens se sentent délaissés, déclassés ; j’entends beaucoup de choses qui me remontent, avec parfois des propos virulents, je les entends, je les comprends quelquefois, sans faire d’amalgame. Quand on me dit : « Qu’est-ce que vous faites en tant que Maire ? », je fais le maximum de ce que je peux faire, en répondant sur le terrain aux interrogations, en allant voir évidemment les communautés pour m’expliquer avec elles sur les tenants et aboutissants. Je sais, tout le monde sait, qu’il manque un terrain grand accueil sur la métropole lilloise, qu’aujourd’hui, le Président CASTELAIN, ses équipes, Patrick DELEBARRE, n’arrivent pas à enclencher un deuxième terrain qui est obligatoire par la loi et qui fait que la ville de Lomme, mais cela peut être la ville de Santes, cela peut être Villeneuve d’Ascq, voient arriver quelques centaines de caravanes à un moment donné pour une période déterminée sans que les autorités préfectorales puissent quelquefois se convaincre elles-mêmes de respecter la loi, c’est-à-dire d’engager des procédures d’expulsion.

Ça, c’était pour la première implantation, puisque le Préfet n’a pas pris de décision et au bout de trois semaines, les personnes sont parties pour le Dunkerquois.

Cela a laissé la propriétaire dans un état difficile, cela a laissé l’exploitant agricole dans une situation d’interdiction de travailler, puisqu’il y a eu des « attaques » contre les clôtures, cela a été difficile pour déblayer le terrain, etc. donc pas facile.

Un mois et demi plus tard, une deuxième implantation importante : presque 150 caravanes sont arrivées. J’ai eu un dialogue franc, très franc, avec Monsieur le Préfet, que je remercie d’ailleurs de son écoute, qui a engagé cette fois-ci une procédure, qui a été contestée par la communauté. Le tribunal a cassé le recours et l’ordre d’expulsion est arrivé pour être appliqué le lundi en question, alors que la communauté est partie le dimanche.

Depuis, Roger VICOT, Monsieur le Député, a proposé d’aller voir le Préfet, nous y sommes allés il y a une quinzaine de jours, de mémoire, un lundi, pour expliquer un peu l’état de tension dans lequel nous étions, je le dis avec les chiffres

qui sont les nôtres : un peu moins d'intrusions, un peu moins d'implantations, mais quand même plus difficiles au final, puisqu'aujourd'hui, on a des implantations de ce type qui sont un peu différentes de celles auxquelles nous étions habitués et une autre population, qui est peut-être plus calme et plus respectueuse, même si c'est à vérifier toujours, qui nous pose un certain nombre de problèmes : des problèmes à la Ville pour sécuriser nos espaces publics, des problèmes aux entreprises, on a beaucoup travaillé ces derniers mois avec le MIN de Lomme, chère Isabelle, avec le Grand But, les enseignes que j'ai reçues il y a encore quelques jours, avec les particuliers, pour faire que l'on puisse être vigilant et peut-être se protéger. Tout à l'heure, je le disais à la presse, le langage est parfois difficile, je n'ai pas envie de nous protéger, de mettre toujours des gabions, de percer, de creuser, d'être dans une situation difficile, mais il faut parfois le faire et nous l'avons fait historiquement, et nous avons, je crois, bien fait, nous avons pu peut-être réguler.

Outre ce premier problème, il y a la question de la place des gens du voyage dans notre pays et la manière dont on peut les accueillir, mais il y a des lois. Vous avez sur table une tribune que j'ai pu écrire et diffuser pour rappeler quand même à chacun qu'il y a des lois. Je respecte la loi, le Maire respecte la loi, le Maire de Lomme respecte la loi. J'aimerais bien que tout le monde respecte la loi et s'engage sur ces questions aussi d'accueil, sans stigmatiser tel ou tel Maire, mais, je le dis quand même, il manque des aires d'accueil sur la métropole lilloise, il manque une aire d'accueil grand passage. Le Préfet, représentant de l'État, nous doit un certain nombre de garanties aussi ; il a pu nous en donner il y a une quinzaine de jours, nous disant : « Évidemment, vous pourrez compter sur moi, il y a Villeneuve d'Ascq, il y a Lomme, il y a d'autres territoires, on sait bien que la pression est peut-être un petit peu plus forte chez vous qu'ailleurs et je serai au rendez-vous ». Certes, l'expulsion va arriver lundi pour ceux et celles qui sont arrivés depuis une dizaine de jours, une première fois, une deuxième fois, une troisième fois, c'est un supplice chinois ! Je le dis sans être tout à fait convaincu de ces mots, mais c'est quand même difficile, parce que les personnes s'implantent et les riverains ne comprennent pas ce qui se passe, parce que les expulsions ne se font pas, les aires d'accueil ne se construisent pas, personne ne respecte la loi et on a l'impression qu'il y a une sorte de délitement.

Ce « coup de gueule », je l'ai formalisé à travers cette tribune, à travers une missive auprès du Président de la MEL, j'attends encore la réponse, même si j'ai eu par deux fois le Vice-président DELEBARRE qui a la compétence sur cette délégation. J'ai écrit au Préfet, qui nous a reçus avec Roger VICOT, même s'il ne m'a pas répondu. J'aimerais bien que l'on puisse en sortir et que l'on donne des garanties d'apaisement aux uns et aux autres. Chacun a le droit de bien vivre dans notre pays, mais dans un cadre de respect de la loi qui est impératif ; sinon, cela devient extrêmement compliqué et la pédagogie n'est pas suffisante.

Je n'en dirai pas plus, mais vous voyez un peu l'état d'esprit qui nous anime pour être au contact des Lommois, pour défendre l'intérêt général et faire que les lois s'appliquent aussi à tous dans ce pays.

Après ce préambule assez long et un peu hétérogène, nous allons passer aux délibérations du Conseil municipal.

2023/64 CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – MODIFICATION

M. LE MAIRE.- Je commence par une délibération qui a trait à une démission maintenant « ancienne » d'Aro RATSIMIALARIVO, qui occasionne un changement d'affectation au Conseil d'administration sur deux établissements.

La première délibération concerne la représentation au lycée professionnel Sonia Delaunay. Saluons d'ailleurs le nouveau proviseur, Monsieur VASSEUR, qui a remplacé Madame BORRAGINI.

Nous faisons la proposition de faire rentrer Cédric BERLEMONT comme titulaire et Anne LEDUC comme suppléante.

J'ai une demande d'intervention de Madame DELEPLANQUE.

Mme DELEPLANQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Juste une explication de vote : nous nous abstenons, étant donné que la désignation ne se fait que pour la majorité.

Merci.

M. LE MAIRE.- C'était votre position d'hier, revalidée aujourd'hui. Très bien.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je passe au vote.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO et Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2023/64 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/65 CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE – MODIFICATION

M. LE MAIRE.- La délibération 2023/65 traite du même sujet, mais cette fois pour l'école maternelle Victor Hugo.

Je propose Romain FYVEY comme titulaire et Cédric BERLEMONT comme suppléant.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO et Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2023/65 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/66 HUMANICITE – MEDIATION SOCIALE – SUBVENTION A CITEO 2023

M. LE MAIRE.- Troisième délibération : Humanité – Médiation sociale – Subvention à Citéo ; nous la présentons tous les ans depuis 2016. Nous avons cette convention mêlée entre nous, Citéo et Capinghem, qui finance une partie aussi de cette activité de médiation sociale, qui a pour objectif l'amélioration du cadre de vie et le règlement des conflits potentiels à Humanité.

Nous avons d'ailleurs tenu il y a une quinzaine de jours avec celles et ceux d'Humanité un petit colloque sur l'histoire d'Humanité depuis 2001 et l'arrivée des premiers habitants depuis une dizaine d'années.

Citéo participe à l'animation et à la médiation sociale du quartier.

Je précise qu'il s'agit d'autoriser le versement d'une subvention à Citéo de 10 500 €.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui est pour ?

(La délibération 2023/66 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/67 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE METROPOLITAINE » DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE 2024 – CANDIDATURE DE LA VILLE DE LILLE

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, pourriez-vous nous parler de la bibliothèque municipale – appel à manifestation d'intérêt « La Bibliothèque numérique métropolitaine », s'il vous plaît ?

Mme BLAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) qui est porté et proposé par la MEL qui a un projet : le projet de la Bibliothèque numérique métropolitaine.

Dès 2022, la Ville de Lille, au titre et au nom des médiathèques de Lille, Lomme et Hellemmes, a voulu déjà s'engager dans ce projet, d'abord de réflexion, pour pouvoir participer à l'élaboration de cette Bibliothèque numérique métropolitaine.

À cette fin, en 2023, il a été possible d'établir un état des lieux sur nos bibliothèques, concernant, par exemple, le logiciel de gestion de bibliothèque dont je reparlerai juste après. À l'aune de cet état des lieux, il nous est proposé de pouvoir candidater pour rejoindre ensemble, les médiathèques de Lille, Lomme et Hellemmes, ce projet de Bibliothèque numérique métropolitaine.

Ce projet porté par la MEL est très complémentaire de ce que proposent déjà nos médiathèques. Il s'appuie sur trois axes/propositions qui me semblent – mais chacun fera ce qu'il veut – vraiment très importants et d'un grand intérêt :

- Le changement de logiciel informatique (SIGB), qui permet notamment la gestion de tous les documents (retrait, emprunt, etc.). L'état des lieux opéré cette année a révélé que celui qu'on utilise actuellement est quelque peu obsolète, n'est pas toujours d'une grande praticité pour les usagers et peut poser parfois des problèmes de sécurité. La MEL nous proposerait/ permettrait de bénéficier d'un nouvel outil, d'un nouveau SIGB, plus adapté aux nouvelles exigences et nouvelles attentes notamment de nos usagers. Cela permettrait également de faire rentrer dans le catalogue ces établissements culturels – je pense notamment au musée des Beaux-arts de Lille – qui possèdent déjà un catalogue et qui viendraient amender celui qui sera porté par ce projet de la MEL.
- Les ressources numériques, qui seront petit à petit et régulièrement acquises par la MEL et viendront s'ajouter à celles que, par exemple, L'Odyssée, médiathèque de Lomme, peut proposer actuellement à ses usagers :
 - o de la vidéo à la demande,
 - o la possibilité d'ici 2025, quand le SIGB sera mis en place, de profiter d'une offre – et je ne peux m'empêcher de citer le prestataire qui s'appelle Cafeyn - d'accès à la presse, et je pense notamment aux étudiants, puisque la seule condition est d'être abonné au Réseau des médiathèques,
 - o des autoformations, qui seront très vastes : cours de cuisine, réviser son Code de la route ou son programme d'histoire en CM2...

- Les actions d'inclusion numérique ; c'était une demande des bibliothécaires de pouvoir répondre aux attentes des usagers en termes notamment de connaissances numériques, de pouvoir utiliser avec davantage de souplesse le portail.

Vous avez ici une délibération particulièrement transparente, puisque les points de vigilance y sont évoqués. Ils concernent, par exemple, la compatibilité avec le Pass Lille&moi, avec également une volonté pour les médiathèques de Lille, Lomme et Hellemmes de pouvoir conserver le portail.

Il y a quelques points de vigilance, mais si on parle d'accès à la culture, à la connaissance, au savoir, aux informations, particulièrement en ces périodes où les informations sont déformées, interprétées, nous avons une belle possibilité, une belle occasion à proposer à tous nos usagers, en rejoignant cette Bibliothèque numérique métropolitaine.

Il vous est donc proposé de valider cette demande de participer à l'Appel à manifestation d'intérêt.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur DUEZ, puis Madame SERGHERAERT.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame BLAS,

Cette délibération prévoit une montée en gamme des systèmes d'information des bibliothèques de Lille, Lomme et Hellemmes. Lomme en possède l'un des fleurons avec L'Odyssée, médiathèque très fréquentée par les Lommois.

La mise en commun des médias et l'interopérabilité s'imposent, comme vous l'avez rappelé. La MEL nous permet utilement cette optimisation informatique par l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des bibliothèques.

Après la cyberattaque dont nous fûmes les victimes et, parmi celles-ci, L'Odyssée, cette opération nous paraît de bon aloi, sans conséquence budgétaire, et ce faisant, elle doit nécessairement faire l'objet d'une sécurisation exigeante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Madame SERGHERAERT, s'il vous plaît.

Mme SERGHERAERT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour commencer mon propos, j'ai deux chiffres à vous donner :

- En 2020, une multinationale a démontré que 64 % des utilisateurs de bibliothèques publiques souhaitent avoir, en plus de l'accès au livre papier, des sessions d'autoformation, de la presse en ligne, du livre numérique ;
- à la Bibliothèque nationale de Paris, il y a actuellement 5,8 millions de documents de toute nature qui ont été mis sous format numérique, que ce soient la presse, les images, les manuscrits, les livres, les vidéos et ainsi de suite.

Ce sont des chiffres très importants qui démontrent à quel point la révolution numérique a profondément transformé nos modes de diffusion des œuvres, l'accès à l'information et nos pratiques culturelles et sociales.

Pour autant, la rapidité et l'ampleur des transformations induites, y compris dans la vie quotidienne, font qu'il est parfois difficile de s'approprier ces nouvelles technologies et les contenus numériques. C'est dans ce contexte que la Ville de Lomme souhaite bénéficier de l'appui de la MEL pour le développement de services et de collections numériques de sa médiathèque et sa nécessaire adaptation aux besoins des différents publics.

De par la densité de son réseau, sa mission d'accès à la culture et ses actions de formation, L'Odysée a un rôle important à jouer en matière d'acquisition de compétences numériques pour son public, ainsi qu'à la diffusion de contenu en ligne et à l'inclusion numérique.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que le groupe majoritaire votera pour cette délibération, afin de maintenir à Lomme l'accès pour tous les Lommois à la lecture papier, mais aussi au développement de la lecture numérique, qui se fera de façon forcée, puisqu'aujourd'hui, c'est la principale façon de lire des jeunes, qui lisent de plus en plus, mais différemment.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SERGHERAERT.

Madame BLAS, une petite réponse à Monsieur DUEZ sur la sécurité ?

Mme BLAS.- Oui, et globalement vous remercier, Madame SERGHERAERT et Monsieur DUEZ, pour vos interventions avec le soutien que je lis.

Vous avez raison, Monsieur DUEZ, d'insister sur la sécurité. C'est justement aussi l'un des intérêts importants de rejoindre ce dispositif, avec un nouvel outil qui répondra à ces faiblesses qui ont été vues pendant cette période d'état des lieux, faiblesses qui concernaient le précédent logiciel. Celui qui nous est proposé, qui s'appelle Orphée NX de C3RB – nous y serons également vigilants –, permettra de répondre à ces questions qui sont celles des usagers et également des bibliothécaires.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Ceci a été aussi débattu en Conférence des Maires il y a une dizaine de jours à la MEL. Nous avons évoqué ces questions de plus-value numérique avec les bouquets offerts, la question de la sécurité et, évidemment, Olivier SELOSSE me le disait en aparté, du logiciel de gestion de bibliothèque, le nôtre étant un peu « en fin de course », de ce qu'il me disait, donc c'est plutôt heureux.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/67 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/68 PROJET EDUCATIF GLOBAL – PROGRAMME ANNUEL D'ACTIONS

M. LE MAIRE.- La délibération suivante concerne le Programme annuel d'actions sur le Projet éducatif global.

Madame BLAS.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Nous avons tout à l'heure fait un point sur la rentrée scolaire 2023 et insisté sur les ambitions de réussite des enfants et nous avons ce Programme annuel d'actions qui participe justement à la réussite et qui vise à accompagner des projets qui sont portés à la fois par les établissements scolaires du territoire lommeois, des associations et des services municipaux.

Nous avons reçu, pour cette année 2023, 29 projets qui ont pu être étudiés dans un comité de sélection qui rassemble des élus et des services techniques et 16 ont retenu notre attention. Je ne reviens pas sur chacun de ces projets, ils vous ont été détaillés.

Je reviendrai simplement assez rapidement, globalement, établissement par établissement ou association par association :

- Deux projets sont proposés par l'école George Sand autour de la laïcité, avec un travail de création – les créations, que ce soit de livrets, de vidéos ou les restitutions, sont très importantes et nous y veillons particulièrement –, avec par exemple, pour l'un des deux projets, la présence d'une illustratrice ; ces deux projets allient à la fois la réflexion et la création.
- Pour le collège Jean Jaurès, nous avons quatre projets avec des thématiques très diverses et assez complémentaires, à la fois au niveau éducatif et dans la formation de l'élève citoyen :
 - o un premier projet concerne la SVT et les arts plastiques autour de la découverte de la biodiversité des terroirs ;
 - o un atelier archéologie, qui permettra la mise en valeur et le rayonnement de l'option latin, qui n'est pas qu'une langue morte ;
 - o le projet vélo, avec l'incitation à pratiquer une mobilité douce, mais qui rejoint – je pense notamment à nos services et à la police municipale, très active sur ce sujet – le savoir rouler ;
 - o un projet autour de la découverte de la culture colombienne, avec une création notamment de vidéos que l'on pourra visionner par la suite.
- Pour le collège Jean Zay, nous avons :
 - o une activité autour du jardinage et de la sensibilisation à la biodiversité ;
 - o un projet autour des arts du cirque, avec, là aussi, un but : celui de pouvoir faire découvrir la culture circassienne aux parents en leur proposant d'aller notamment au CRAC, notre école municipale de cirque ;
 - o un dernier projet autour de l'artiste Waii Waii, avec la découverte de techniques artistiques telles que l'aquarelle.
- Le collège Guy Mollet nous a présenté trois projets :
 - o le premier projet est extrêmement fort, intéressant, même si tous le sont ; durant cette année scolaire, nous y porterons une attention et j'espère que nous pourrons vous faire découvrir le parcours des élèves du collège Guy Mollet en Suède, puisqu'il s'agit d'un partenariat qui existe avec un établissement scolaire situé à Ekeby, en Suède, avec lequel les élèves correspondent depuis 2021, et cette année, porté par Erasmus, ils pourront se rendre en Suède, découvrir la culture suédoise, mais également le système éducatif suédois, avec une attention particulière sur la mobilité douce. Ils ont fait le choix, même si ce n'est pas le plus rapide, d'utiliser le train ; ce sera 48 heures de trajet, mais ils y tiennent, dans ce projet qui est porté par les élèves ; ce sont eux qui, par exemple, réfléchissent, puisqu'une vidéo/un documentaire sera réalisé, à quelles questions ils pourront poser, ils dessinent eux-mêmes le logo qui va les accompagner... C'est vraiment un très beau projet que nous suivrons avec beaucoup d'attention ;
 - o un projet autour de la sensibilisation à la thématique santé ;
 - o un autre autour du web. Vous savez que le collège Guy Mollet a sa webradio qui s'appelle La Grande Babelle ; ils souhaiteraient pouvoir créer leur plateforme Twitch pour permettre des émissions en direct notamment.
- L'école primaire Voltaire-Sévigné, avec le projet « Éducation aux usages du numérique » ; il y a presque une transition entre le projet précédent et celui-ci : les enjeux autour du numérique sont importants, les dangers du numérique nous interpellent ; c'est par une porte d'entrée qui peut être un peu surprenante, le hip-hop, que l'on

souhaite sensibiliser les enfants ; les enfants adorent le hip-hop et c'est donc une entrée particulièrement intéressante pour parler des dangers du numérique et la prévention du cyberharcèlement.

- Le Denier des Écoles Laïques, partenaire habituel fort intéressant, propose une classe transplantée hors de ses murs avec la découverte du patrimoine historique ; c'est une classe civique qui s'adressera à d'autres écoles que les précédentes.
- Pour le lycée Sonia Delaunay, c'est « Générations Engagées » que l'on propose d'accompagner ; l'année dernière, les élèves de « Générations Engagées » avaient pu notamment travailler autour de l'estime de soi, faire du sport avec les associations sportives.
- Le dernier projet proposé ici est celui du Comité national de solidarité laïque, avec l'accès à la lecture et un très beau projet, on le voit chaque année lorsqu'on accompagne dans les classes cette belle association : il s'agit de remettre un livre, « *Le livre de la jungle* » ou « *L'Odyssée d'Ulysse* », le héros porte le nom de l'enfant et cela transmet de très belles valeurs, celle notamment du vivre ensemble.

Vous avez un panel très large de projets que nous souhaitons accompagner et soutenir à travers le PAA. Ils illustrent également, je crois, les excellentes relations qu'on peut avoir, évidemment et naturellement, avec nos écoles élémentaires, mais également avec les collègues, les lycées, nos associations, pour la réussite des enfants.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS, de cette présentation vraiment très intéressante. Avant de passer la parole à Monsieur DUEZ et Monsieur VANHEE, nous allons vous présenter une petite vidéo concoctée par nos amis du collège Guy Mollet.

(Projection d'une vidéo)

Merci pour la petite pastille vidéo.

J'ai deux demandes d'intervention.

Monsieur DUEZ, pour commencer.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Beaucoup de très bonnes choses dans ce Programme annuel d'actions du PEG de Lomme, dues en grande partie au dynamisme des enseignants et des chefs d'établissement.

Cette politique est indépendante de celle de Lille est c'est à souligner.

En revanche, au vu de la pertinence de ces actions et au regard du premier budget de la Ville de Lomme, nous regrettons un peu la modicité de ces financements qui mériteraient un coup de pouce pour l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Monsieur VANHEE.

M. VANHEE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il nous est demandé ce soir d'autoriser le financement de 16 projets proposés par les écoles, collèges et associations dans le cadre de la contribution annuelle de la Commune de Lomme au Projet éducatif global de Lille, Lomme et Hellemmes.

Je veux d'abord souligner le sérieux de cette délibération. Nos disponibilités financières contraignent à faire des choix. En retenant 16 projets sur les 29 proposés, nous allons à l'essentiel en étant conscients que tous les besoins ne sont pas couverts.

Le PEG œuvre pour la réussite et l'épanouissement des jeunes enfants jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle. Nous pouvons être fiers du maintien de la semaine de 4,5 jours et de la prise en charge par la Commune des activités périscolaires ; tant d'autres Communes y ont renoncé – c'est ce qui avait été annoncé en préambule.

Vous avez souligné, Monsieur le Maire, dans un article précédent dans la presse, la suppression l'an prochain du fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Autant dire qu'elles risquent de disparaître. C'est inacceptable et, comme vous l'écrivez, du cynisme absolu. C'est grave, très grave. Toute action éducative influe sur toute la scolarité des enfants et n'a de sens que dans la durée, ce que le gouvernement remet en cause.

Voyons les choses en face : la rentrée scolaire dans les collèges et les lycées est un fiasco ; il manquait en moyenne au moins un enseignant dans 48 % des collèges et des lycées. Avec un Pacte dont personne ne veut, qui alourdit la charge de travail des enseignants avec une revalorisation dérisoire qui exclut toute hausse de salaire, ne nous étonnons pas du peu d'attractivité des métiers de l'enseignement. Des postes sont supprimés sous prétexte de baisse démographique : 1 500 en 2023 et les prévisions pour 2024 sont de 2 500. L'échec scolaire et le décrochage augmenteront, le niveau des élèves va encore baisser, mettant en cause l'avenir du pays. Cette politique est délibérée. Comme les autres services publics, l'Éducation nationale est soumise aux exigences du capital relayées par les institutions européennes.

Notre vote sans réserve de cette délibération est donc aussi un appel à la vigilance et à la lutte pour les droits des salariés, des retraités, des demandeurs d'emploi. C'est pourquoi nous serons demain dans la rue avec l'intersyndicale pour la défense des services publics et l'augmentation des salaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHEE.

Juste une petite réponse pour Monsieur DUEZ, nous avons déjà eu la conversation dans mon bureau, mais je la reproduis, si vous permettez : le Programme annuel d'actions, c'est la cerise sur le gâteau, c'est quelque chose qui n'est pas du tout prévu, ni à Hellemmes ni à Lille, puisqu'ils ont fait d'autres choix, un choix plutôt de postes, et quand la discussion a eu lieu à l'époque avec Patrick KANNER, premier Adjoint en charge des politiques éducatives et du PEG, il m'a demandé, en gros, ce qui était préférable – tu t'en souviens, Roger – et on a validé le fait d'avoir un Programme annuel d'actions qui nous permettait d'accompagner finement les écoles, mais aussi, particularité lommoise, les collèges et, autre particularité lommoise, les lycées.

C'est quelque chose de complémentaire qui vient solidifier un gâteau qui est déjà assez épais, puisque nous intervenons sur le temps des projets d'école, sur le temps périscolaire, sur le temps extrascolaire ; la somme totale des politiques éducatives, jeunesse au sens large, sur la ville s'élève à 2,5-3 M€, en gros.

Cette somme est une somme que Lille nous a affectée « en plus » pour accompagner des projets ; je le dis comme je vous l'ai dit il y a quelques jours dans mon bureau.

Je passe au vote, si nous avons fini le tour de table sur le sujet.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/68 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/69 CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION SOLAIRE EN NORD ET LA VILLE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE ET DE L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

M. LE MAIRE.- Délibération présentée par Monsieur LIPOVAC : convention entre l'association Solaire en Nord et la Ville en faveur du développement de l'énergie solaire et de l'implication citoyenne dans la transition énergétique.

M. LIPOVAC.- Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce projet de délibération concerne une convention entre l'association Solaire en Nord et la Ville pour développer les énergies renouvelables sur la ville et surtout pour accompagner les habitants et l'implication citoyenne dans la transition énergétique.

Cette délibération s'inscrit complètement dans notre politique Lomme en TransitionS, dans, en particulier aussi, le Plan climat qui a été voté à l'échelle de la MEL mais aussi à l'échelle de Lille, Lomme et Hellemmes.

L'objectif ici est vraiment de développer la production d'énergies renouvelables, de développer l'énergie solaire en tout cas, et, en effet, d'impliquer activement les habitants, certainement aussi dans de l'investissement participatif dans les énergies renouvelables, tout en profitant des toitures de notre patrimoine.

Il s'agit, pour une durée de trois ans, d'avoir une convention de partenariat, sur le long terme, pour à la fois nous accompagner dans la mobilisation, la sensibilisation, l'acculturation des habitants sur ces questions d'énergies renouvelables et de solaire en particulier, et aussi accompagner la Ville et ses agents dans la montée en compétences sur les énergies renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre l'association Solaire en Nord et la Commune de Lomme ;
- d'autoriser le versement à l'association Solaire en Nord d'une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2023, puis d'une subvention de 6 000 € au titre de 2024 et enfin de 3 000 € à la fin du partenariat – encore une fois, c'est une convention de partenariat qui s'inscrit dans le long terme ;
- d'imputer les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 752.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC, de cette précision ultime.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Monsieur DHELIN et Monsieur GRILLET.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

On a beaucoup discuté de cette convention dans le cadre de la commission. Vous ne l'avez pas développé, mais en fait, on a trois volets, trois plans d'action – vous les avez résumés :

- « *faciliter le développement du solaire sur les bâtiments municipaux en s'appuyant sur une dynamique collective* » : pas de difficulté ;
- un troisième volet qui est : « *amener les habitants et acteurs du territoire vers une conduite du changement de comportement avec une réappropriation de l'énergie* » : pas de difficulté, en tout cas pour moi au plan juridique ;
- la difficulté pour moi est un problème de méthode sur le volet intermédiaire, nous avons eu une longue discussion et je ne suis toujours pas convaincu, même si je trouve la démarche « intéressante » : le volet « *accompagnement de la Ville pour l'identification de nouveaux sites de production sur le patrimoine bâti communal* », parce que mon analyse, et quand je lis la délibération, est qu'on cherche à répondre à un besoin de la Ville, c'est-à-dire qu'on n'est pas face à une initiative d'une association mais à une demande de la Ville où une association répond à une demande de la Ville. Je pense qu'on flirte quand même avec la problématique des marchés publics.

J'entends que les services juridiques de la Ville de Lille ont extrêmement bien travaillé, mais même en travaillant extrêmement bien, parfois, on a d'extrêmes mauvaises surprises – et « *La Voix du Nord* » nous l'a appris récemment – en matière de marchés publics, donc quand on peut éviter de flirter et éventuellement carrément faire un contrat de mariage, et donc un contrat de marché public, je pense que cela aurait été la meilleure des solutions, d'autant qu'on n'est pas face à une petite association quand on regarde la masse salariale et surtout, et c'est là où j'ai une petite problématique, le montant de la subvention, c'est-à-dire qu'on a une subvention de 10 000 € sur trois projets et je me dis que le point n° 2, ce qui « pose un peu difficulté » – ne prenez pas cela pour un affront –, j'ai l'impression que 10 000 €, c'est peu, c'est un peu une partie croupion, et quand je regarde la convention, on nous parle d'intervenants extérieurs, on nous parle d'une aide à la décision... Bref, à mon avis, c'est plus qu'un « flirt » avec le marché public.

Je n'utiliserai pas le qualificatif qu'il faut saisir l'opportunité du caractère libéral du Code des marchés publics pour parfois faire certaines choses, c'est simplement un problème de méthode, même si sur le fond, la recherche des énergies renouvelables, le solaire, toutes ces choses, oui, pas à n'importe quel prix et, je vais être courtois, je ne dis pas « pas n'importe comment », mais peut-être en respectant un minimum de règles. En tout cas, l'avenir nous dira ce qu'il en est.

M. LE MAIRE.- Merci.

Deuxième intervention : Monsieur DHELIN, s'il vous plaît.

M. DHELIN.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous approuvons évidemment le partenariat avec cette association qui est très impliquée et depuis longtemps sur l'accompagnement individuel et collectif des projets de développement d'énergie solaire.

Nous pensons évidemment que cette sensibilisation, les différentes mobilisations sont nécessaires : dans un contexte de crise énergétique, il y a notamment le besoin de réduire notre utilisation d'énergies fossiles.

Nous avons bien noté le travail sur le repérage de huit sites sur la ville, avec l'idée d'une mobilisation des citoyens pour un financement collectif et participatif, par exemple une association de parents d'élèves qui regrouperait des parents d'élèves sur le financement de panneaux solaires de l'école ; cela fonctionne dans d'autres villes, cela a été mis en place à Lille et c'est toujours un très beau projet.

Pour autant, cette mobilisation n'a de sens que si notre Commune s'engage elle aussi dans ce financement. Aussi, nous proposons que dans les budgets 2024, 2025 et 2026 soit fléchée une ligne dans les investissements qui permette le cofinancement par la Ville des projets qui auront été retenus et cofinancés par les habitants.

Enfin, nous pensons qu'il faut profiter de cette dynamique pour mettre en œuvre un projet exemplaire dans le cadre des projets urbains prévus. La nouvelle phase des Rives de la Haute-Deûle avec les 16 bâtiments prévus nous semble être le

meilleur lieu pour imposer aux futurs constructeurs de bâtiments la nécessité de mettre des panneaux solaires afin de générer une véritable centrale électrique avec ces nouveaux bâtiments dans notre commune. C'est sans doute la seule opportunité à cette échelle qui peut être mise en œuvre.

Merci, Monsieur le Maire, de nous donner votre avis sur ces deux propositions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DHELIN.

Monsieur GRILLET, s'il vous plaît.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous avons besoin de moyens de production d'électricité bas carbone à la fois efficaces, peu coûteux et faciles à mettre en œuvre. L'énergie solaire fait partie des énergies propres et renouvelables qui contribuent à réduire l'empreinte carbone et à lutter contre le réchauffement climatique. Selon les experts, en 2022, l'éolien et le solaire ont produit plus d'électricité que le gaz ou le charbon dans l'Union européenne. La capacité photovoltaïque de la France a augmenté d'un tiers en un an selon les chiffres de l'Observatoire de l'énergie solaire photovoltaïque et les installations en autoconsommation sont notamment en hausse chez les particuliers. Ces résultats s'expliquent par l'engouement des particuliers pour le solaire né, bien évidemment, de la crise énergétique et de la hausse des factures d'énergie.

Si l'accélération du solaire est une excellente nouvelle, la France, par manque de volonté politique et de moyens dédiés, est toujours en retard sur ses objectifs de production d'énergies renouvelables pourtant indispensables pour remplacer les énergies fossiles responsables du bouleversement climatique.

Nous voulons aller plus vite et plus loin à l'échelon de notre territoire « Lomme, ville en TransitionS » par le biais de cette convention avec l'association Solaire en Nord qui promeut à la fois le développement de l'énergie solaire et l'implication citoyenne, deux objectifs, en effet, en parfaite cohérence avec les priorités de notre projet politique :

- pour le premier, consistant à la rénovation énergétique de nos bâtiments, avec, par exemple, demain une centrale photovoltaïque de 500 m² qui sera installée sur le toit de notre piscine, avec ensuite la création du premier bâtiment passif de la ville qui abritera un pôle périscolaire à Voltaire-Sévigné ;
- pour le second, une participation citoyenne transversale de nos projets par l'arrivée d'un chargé de mission à temps plein pour le mois prochain.

Face à l'urgence climatique, à l'urgence sociale, à l'enjeu d'autonomie énergétique des territoires, nous avons besoin d'énergies renouvelables. Avec cette convention, les citoyens et tous les acteurs locaux vont pouvoir s'approprier davantage l'énergie solaire.

Notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera donc cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

Monsieur LIPOVAC, quelques éléments de réponse, avant que je réponde peut-être précisément à Monsieur DHELIN ?

M. LIPOVAC.- Oui, et peut-être apporter un dernier complément à Monsieur MOULIN. Nous avons eu notre commission un samedi matin, ce qui nous a permis d'avoir du temps devant nous pour en discuter.

Nous aussi, nous sommes évidemment très soucieux des règles de la commande publique, et donc il ne s'agit pas de flirter avec ces règles, il ne s'agit pas de respecter un minimum les règles mais de les respecter pleinement. Comme j'ai pu aussi le dire en commission, on peut en effet faire le jeu de la mise en concurrence, voire de la mise en compétition des associations, des entreprises ; en fait, en tout cas pour les associations, et avec Solaire en Nord, nous sommes plutôt dans une relation où la volonté est bien de construire un partenariat qui s'inscrit dans le temps. Nous avons donc bien vérifié avec les services juridiques que nous étions complètement dans la légalité. À ce niveau, il n'y a aucun problème, au contraire ; encore une fois, nous sommes bien dans l'idée de construire un partenariat avec une association reconnue, ayant des compétences, ayant aussi de l'expertise, à tous les niveaux, technique mais aussi en termes d'animation sur le territoire. C'est du gagnant-gagnant et on espère quelque part aussi soutenir cette association à travers ce partenariat et cette subvention.

Par rapport à ce que disait Vincent DHELIN sur l'annualité des budgets municipaux, on n'a pas encore anticipé – quoi qu'on y travaille déjà – sur le budget 2024, 2025 ou, encore pire, 2026. En tout cas, comme le disait Alain GRILLET, on est vraiment inscrit dans une démarche de démocratie participative, voire contributive : faire en sorte que cet investissement soit au bénéfice vraiment de tous les Lommois et que l'on soit un vecteur garant aussi de cet intérêt général.

Sur ce principe, on va anticiper, mais modérément, si j'ose dire, en prenant en compte l'avis et l'envie aussi des habitants, mais on espère bien avoir ce type d'inscription et de traduction dans le budget dès 2024 ; comme le disait Alain GRILLET dans son intervention, 500 m² de toiture photovoltaïque sur la piscine, on parle bien de 2024, donc cela va aller très vite.

En effet, on avait pu en parler, mais je vais laisser Monsieur le Maire compléter sur la question des Rives de la Haute-Deûle, à Lille, dans le cadre du projet Lille bas carbone, qui appelle vraiment l'intervention de tous les acteurs de la fabrique de la ville, à commencer par nous, en tant que Ville, mais aussi les aménageurs, les constructeurs, les promoteurs, l'objectif est bien d'être dans une démarche ambitieuse en termes de performance énergétique, de performance environnementale et de développement des énergies renouvelables. Avec la Soreli, je n'ai aucun doute que Monsieur le Maire, qui a cette compétence aussi sur l'urbanisme et l'aménagement, puisse faire valoir, finalement, simplement ce que la Soreli a aussi signé, c'est-à-dire, comme nous, le Pacte Lille bas carbone.

Merci.

M. LE MAIRE. - Merci, Jean-Christophe. Vous avez déjà quasiment répondu aux questions de Vincent.

Il est vrai que nous sommes en fin de parcours de maquette budgétaire pour 2024, nous n'avons pas intégré cette question du cofinancement, mais elle me paraît singulièrement intéressante. Si on ne le fait pas pour 2024, on s'engagera pour 2025 et 2026, à condition d'avoir des projets lisibles.

Pour la deuxième question, encore plus précise, on en a beaucoup parlé ici, mais on en reparlera encore beaucoup à l'avenir, du « sort », de la manière dont RHD2 va se faire (les Rives de la Haute-Deûle), beaucoup de choses ont déjà changé entre le premier projet qui était initié et le deuxième où on voit l'inversion de la charge de la preuve, avec des espaces verts beaucoup plus conséquents, un groupe scolaire qui bénéficiera d'ailleurs peut-être de ce projet, puisque quand on voit les nouveaux groupes scolaires en France qui se construisent, ils n'ont strictement plus rien à voir avec les derniers qu'on a construits, puisque le dernier qu'on a construit à Lomme doit dater de 1956. Le prochain sera sur 2026, 2027, 2028... je ne sais pas, je n'ai pas la date précise, mais la construction de ce nouveau groupe scolaire se fera aux conditions d'aujourd'hui par rapport à l'impact, aux enjeux climatiques et aux besoins à la fois de produire de la chaleur mais aussi de moins consommer dans les écoles, tous les outils de remédiation qu'on est obligé de mettre en branle aujourd'hui dans nos écoles, dans notre patrimoine.

Vous avez signalé, Monsieur LIPOVAC, la question de l'obligation de Lille bas carbone ; ce sera vrai pour le groupe scolaire, mais également pour les habitations qui viendront sur RHD2. Nous en parlerons évidemment ensemble, mais aussi avec la Soreli, sans aucun problème.

Merci beaucoup.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui souhaite la voter ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2023/69 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/70 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION VRAC HAUTS-DE-FRANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE GROUPEMENTS D'ACHATS ALIMENTAIRES QUALITATIFS (BIO, LOCAUX ET RESPONSABLES) DANS LE QUARTIER MARAIS

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC, une convention entre la Ville et l'association VRAC Hauts-de-France pour le développement de groupements d'achats alimentaires qualitatifs, s'il vous plaît.

M. LIPOVAC.- Merci beaucoup.

Avec Claudie LEFEBVRE, nous sommes très contents de vous présenter ce projet de délibération qui concerne en effet une convention entre l'association VRAC (Vers un réseau d'achat en commun) Hauts-de-France et la Ville.

Dans notre feuille de route sur la transition à horizon 2030, il y a aussi tout un axe sur la question de l'alimentation. On parlait aussi de questions de justice alimentaire : comment rendre accessible une alimentation saine, de qualité, bio aussi, pour tous ? Finalement, ce projet avec l'association vise concrètement cet objectif.

C'est un partenariat – on est aussi content de le réaliser – avec la MEL, puisqu'il y a un soutien de la MEL, mais aussi avec deux bailleurs sociaux sur la ville, en l'occurrence Partenord et Vilogia. L'objectif est tout simplement de mettre en place une épicerie éphémère mensuelle. En l'occurrence, celle-ci verra le jour dès le mois de décembre si c'est voté – mais je ne doute pas que cela le soit –, dans le quartier du Marais, à la Maison des solidarités.

L'intérêt que l'on voit dans ce projet est qu'il s'agit d'une offre de service proposée à tous, parce que, forcément, cette épicerie éphémère et solidaire est accessible aux personnes en situation de précarité, mais à tout un chacun, à tout Lommois. On pourrait encourager aussi dès demain à ce qu'au sein de ce Conseil municipal, on puisse participer au projet VRAC. En tout cas, on y croit beaucoup et on espère beaucoup.

La délibération vise à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention – je vais arrêter avec les numéros d'opération ;
- autoriser le versement à l'association VRAC, pour être précis, d'une subvention de 1 250 € pour l'année 2023 et de 2 500 € par an en 2024 et en 2025.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Monsieur DUEZ et Madame LEFEBVRE.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voterai pour cette délibération, dans la mesure où, effectivement, et pas seulement qu'en période de crise, il faut pouvoir garantir un juste équilibre/accès à ces denrées et à ces produits de première nécessité, et au moins vous pouvez être rassurés sur cela.

Mais la difficulté est que l'enfer est toujours un peu pavé de bonnes intentions et – mais c'est un début, donc cette convention pourra être améliorée – on n'a pas de détail sur ces produits de première nécessité, on n'a pas de liste. On nous parle de « prix attractifs », tout cela est éminemment subjectif.

Et surtout, j'ai eu la curiosité de solliciter le dernier procès-verbal d'assemblée générale et le budget de l'association VRAC Hauts-de-France et j'ai regardé un petit peu sur internet aussi, et en fait, les initiateurs de ce type de projet, de l'association, sont quatre bailleurs sociaux. Bien évidemment, j'ai tout de suite pensé à Vilogia, pas simplement parce que « *La Voix du Nord* » en a parlé récemment, mais également et surtout parce que la convention en parle directement.

En lisant cette convention et surtout en lisant le site de Vilogia, j'ai appris – et, effectivement, je plussoie à cette affirmation – que le rôle d'un bailleur va bien plus loin que le logement de ses locataires ; effectivement, mais je compléterai : avant toute chose, l'obligation d'un bailleur social est d'assurer la qualité du logement de ses locataires, c'est la première des priorités, et quand je vois les fonds mobilisés dans le cadre de cette association, et tant mieux pour les bénéficiaires, je me pose quand même un certain nombre de questions sur l'utilité ou l'efficacité de cette dernière, car quand vous avez un logement qui est au dernier étage et que vous n'avez pas d'ascenseur, comment faites-vous pour faire vos courses ? Quand vous avez éventuellement des chauffages qui tombent en panne et qu'on vous prête des grille-pains et que vous allez devoir assumer le coût de cette énergie électrique, quand vous avez des revêtements de sol à base d'amiante qui sont cassés, qui génèrent de la poussière et que cette poussière, éventuellement, peut aller sur vos vêtements, sur votre alimentation, sur toutes ces choses, je me dis : « non » ; le rôle d'un bailleur social, c'est d'abord cela.

Je l'ai dit, l'enfer est pavé de bonnes intentions, mais est-ce que le but de cette convention est de permettre à certains de faire des économies pour payer éventuellement les conséquences d'un logement... je ne vais pas dire « qui n'est pas décent », il ne faut quand même pas exagérer, mais en tout cas qui pose difficulté. Où est l'économie sur 5-10 € de courses quand votre chauffage va prendre 50 ou 60 € ?

On a quand même une décision du Préfet qui a été prise – effectivement, Vilogia a 30 jours pour réagir –, on a quand même un avantage fiscal de 2,24 M€ qui est en sellette, avec des logements en QPV, et au final, c'est toujours le locataire qui paye, parce que cet argent qui ne pourra pas être mobilisé, ce seront éventuellement des réparations qui ne seront pas faites en temps et en heure, ce seront éventuellement des jardins qui ne sont pas nettoyés, éventuellement des jardins qui sont jonchés de débris...

Enfin bref, je voterai cette délibération, car c'est d'abord pour l'intérêt de ces gens, mais j'aimerais quand même qu'on garde un peu à l'esprit que l'on a parfois des bailleurs sociaux qui ne font pas le boulot et que faire haro sur les bailleurs privés est une chose, mais il serait parfois utile – et je ne parle pas spécifiquement de la Ville de Lomme – que les Maires en général puissent avoir une approche beaucoup plus efficace sur le contrôle des bailleurs sociaux.

Voilà mes observations.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire,

Quelques éléments en « vrac », pour vous dire que nous soutenons cette délibération, bien entendu pour rendre le bio notamment accessible à tous. Le groupe Faire Respirer Lomme partage cette ambition et soutient les initiatives dans ce sens. C'est un enjeu de justice sociale, c'est également un enjeu environnemental avec les circuits courts et c'est un enjeu de santé publique avec une alimentation plus saine.

La convention prévoit un point de distribution – une boutique éphémère – dans le quartier du Marais, ce qui est très bien. Le dispositif est certes financé par les quartiers prioritaires du Marais et de la Mitterie. Cependant, les habitants d'autres quartiers sont aussi en demande d'une alimentation plus saine, et certains habitants du Bourg ou de Délivrance ont du mal à se déplacer jusqu'au Marais ; je pense aux personnes âgées ou en situation de handicap.

C'est pourquoi le groupe Faire Respirer Lomme souhaiterait que soit développée une réflexion sur des alternatives, notamment si ce projet doit être amené à se poursuivre, pour assurer des distributions dans les autres quartiers de la ville, afin de permettre à tous les Lommois de bénéficier de ce bon projet et de favoriser une alimentation plus saine pour tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Madame LEFEBVRE, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

La délibération présentée ce soir est en pleine adéquation avec notre politique de TransitionS. Un enjeu majeur pour la Ville parmi les huit priorités qu'elle s'est fixées : la question alimentaire, avec au programme notre Maison de l'alimentation durable, notre but étant de promouvoir une alimentation équitable, saine et durable.

La Commune encourage les actions tournées vers le bien-être alimentaire, et quelle belle action que celle portée par l'association VRAC. Les concitoyens vont pouvoir accéder à une alimentation de qualité et accessible à tous. En s'installant dans nos quartiers populaires qualifiés « en veille » par la politique de la Ville et, de plus, dans nos Maisons des solidarités, c'est un levier de plaisir, de confiance en soi, de lien social et de pouvoir d'agir qui sera actionné. La cohésion sociale sera favorisée en renforçant ces espaces de sociabilisation et d'entraide, une lutte contre la précarité alimentaire, l'inflation étant hélas constante, qui permettra aux familles d'accéder à des produits de qualité et sans marge grâce au développement de groupements d'achats qualitatifs.

De nouvelles pratiques de consommation, d'approvisionnement, d'alimentation doivent voir le jour. Les animations en lien avec les associations locales orienteront vers un mode de consommation plus durable et plus responsable. L'alimentation durable est un sujet de mobilisation au cœur même d'une économie sociale et solidaire. Il nous faut concilier l'utilité sociale, la performance économique, avec pour ambition première une plus grande cohésion sociale.

C'est dans ce cadre que l'association VRAC va développer ses initiatives, et c'est donc avec plaisir que le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je réponds rapidement à Monsieur DUEZ en entendant les propos et demandes. Une évaluation qui se fera donc dans six mois ; on verra à ce moment-là la manière dont VRAC s'est déployée. On a une autre Maison des solidarités très importante du côté de la Mitterie ; on pourrait faire feu de tout bois et aller aussi du côté de la Mitterie pour avoir les mêmes effets.

Pour la première interrogation de Monsieur MOULIN, j'ai reçu depuis que je suis Maire, donc depuis septembre dernier, tous les bailleurs – tous –, avec le service logement, avec Claudie notamment et Cécile. On a eu ces langages « de vérité » sur le rôle de chacun.

Le rôle des bailleurs, avec leurs obligations de logement et d'entretien des logements, mais je n'irai pas jusqu'au bout du propos qui est le vôtre... je ne dis pas un procès, mais on voit l'affaire Vilogia qui a éclaté dans la presse, avec le Préfet qui a pris ses responsabilités, leur supprimant plus de 2 M€, 2,5 M€, sur le non-entretien, mais je ne peux pas dire que c'est vrai partout, en tout temps, en toute heure, pour tous les bailleurs, même si on peut avoir des difficultés ici ou là avec les bailleurs.

Sur le rôle des bailleurs, c'est d'abord le logement, mais il y a aussi d'autres rôles, ce n'est pas un rôle exclusif, ils sont présents en cellule de veille pour les questions de sécurité, et d'ailleurs, Vilogia, pour le coup, a initié depuis quelques années une politique de sécurité assez active, financée par ses soins, qui a eu des résultats assez intéressants sur la ville. On a beaucoup échangé avec les acteurs de la transition de la ville sur les projets qui pourraient être partagés avec les bailleurs lorsqu'ils ont des pelouses assez larges, assez pleines, qui ne servent pas à grand-chose en définitive, sauf à aérer les enfants qui jouent au football, par exemple. Nous avons évoqué avec le Président de Partenord la capacité que nous aurions à accompagner ensemble – il a employé d'ailleurs une formule particulière, il m'a dit : « Je mettrais bien un billet pour vous accompagner là-dessus » – sur des jardins partagés, pour travailler sur la dimension sociale et l'accompagnement de jardins qui serviront aussi aux gens pour se nourrir, aux conditions qui seront les leurs, la dimension sociale du bailleur qui peut encore exister pour un certain nombre d'entre eux.

J'entends donc ce que vous dites, mais ne souscris pas forcément aux propos, considérant cette délibération particulière qui présente un intérêt significatif pour les Lommoises et pour les Lommois.

Je passe au vote, si vous en êtes d'accord.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(Madame MESANS, qui travaille à Vilogia, ne prend pas part au vote. La délibération 2023/70 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2023/71 VELOS PARTAGES EN LIBRE-SERVICE, ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL, TROTINETTES ET SCOOTERS EN LIBRE-SERVICE – FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Madame Stéphanie MORELLI, pouvez-vous nous présenter la délibération vélos partagés en libre-service, s'il vous plaît ?

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter cette délibération portant sur la redevance pour les vélos partagés. Avant de vous en parler plus en détail, voici quelques éléments de contexte sur cette initiative.

Nous avons répondu à un Appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de solutions de mobilité douce au dernier trimestre 2022 comme 67 autres Communes de la MEL et nous avons donc intégré le dispositif.

D'ici la fin de l'année, seront implantées des places de vélos à assistance électrique en libre-service dans notre ville, qui bénéficie ainsi déjà d'un beau maillage. Pour l'instant, à Lomme, nous aurons uniquement des vélos pour cette

expérimentation d'une année qui sera renouvelable deux fois. Cela permettra d'ajuster les choses en fonction des résultats et des demandes.

Concrètement, il faudra, après utilisation, déposer son vélo dans les emplacements prévus à cet effet et uniquement sur ces endroits signalés, car c'est seulement à ce moment-là que la location s'arrêtera. Cela permet ainsi d'éviter d'avoir des vélos garés de façon intempestive dans la ville.

Vous avez vu au début du PowerPoint des photographies des vélos qui seront mis à disposition ; ils viendront compléter l'offre disponible sur notre commune, c'est-à-dire : les vélos personnels que la Ville vous aide à acquérir avec la prime, les V'Lille, pour lesquels nous continuerons à nous battre pour obtenir des stations supplémentaires, et donc ces VAE proposés par les deux opérateurs retenus qui s'acquitteront d'une redevance auprès de notre Commune.

La délibération que nous vous proposons ce soir vise à augmenter cette redevance d'occupation de l'espace public par les vélos partagés. Aujourd'hui fixée à 11 € par une délibération de 2017, il est proposé au Conseil communal de passer à 20 € par vélo et par an. Cela permettra d'harmoniser un tarif déjà pratiqué dans d'autres villes françaises comme Lyon, Paris ou encore Roubaix.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MORELLI.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Monsieur LIPOVAC.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire,

Un rappel au règlement. Je ne vais pas vous relire les articles à chaque fois, je pense que vous les connaissez : 11, 14 et 19 sur la problématique de l'information des élus en commission, car dans le cadre de votre projet de délibération, on nous faisait état de comparatifs de prix ou de comparatifs de redevances d'occupation du domaine public pour les Villes de Paris, de Lyon et de Roubaix et j'avais demandé la copie de ces délibérations, parce que je me suis dit qu'il devait y avoir quelque chose de sourcé ou quelque chose dans le genre. Si, si...

M. LIPOVAC (hors micro).- Je vous crois...

M. MOULIN.- On avait même évoqué la problématique – je reviendrai sur mon propos pour ne pas perdre mes 6 minutes – de l'étalement des redevances.

C'est toujours intéressant, et je suis toujours dans mon rappel au règlement, dans le cadre de l'information qui est faite aux élus, à partir du moment où on cherche des comparaisons, généralement, sur les travaux d'étudiants, on commence par : « *ceci n'engage que son auteur* » et à la fin, on dit : « *comparaison n'est pas raison* » ; tout le monde sort cela à un moment dans une copie d'étudiant, et la difficulté que j'ai est que ces éléments de comparaison, je ne les ai pas.

Je ne les ai pas, et surtout, et là, je vous ai expliqué que je basculerai du rappel au règlement à mon intervention sur cette délibération, à partir du moment où je réclame quelque chose et que je ne l'ai pas, je cherche, et surtout, dans le cadre de la commission, il avait été indiqué qu'il y avait une sorte d'injonction contradictoire, c'est-à-dire que dans la même délibération, on nous explique que le développement des trottinettes est exclu sur les territoires de Lille, Lomme, Hellemmes et, pour autant, la délibération se conclut par un tarif unique jusqu'aux scooters électriques, de mémoire 20 € par véhicule, et si ma vue ne me fait pas défaut, j'ai cru voir sur la première diapositive qui nous a été présentée l'idée d'un déploiement de trottinettes sur Saint-Philibert.

J'avoue avoir un peu de mal à comprendre comment les délibérations sont rédigées, parce qu'entre les diapositives, le contenu de la délibération et les contradictions internes, parfois, c'est un peu compliqué, quand on est un simple conseiller communal, de s'y retrouver.

Comme je vous l'ai dit, j'ai cherché et j'ai retrouvé les délibérations, au moins celles de Lyon et de Paris, et, manifestement, ce n'est pas ce qui nous est expliqué dans votre délibération. En fait, on n'a pas un tarif unique par véhicule, on a un tarif étagé par type de véhicule, c'est-à-dire que quand vous prenez, par exemple, la Ville de Lyon – c'est une délibération de 2019 –, effectivement, on a 24 € par vélo, il n'y a pas de difficulté, mais c'est 30 € par trottinette classique jusqu'à 2 000 trottinettes, 45 € par trottinette classique une fois qu'on a atteint les 2 000 trottinettes, 80 € par scooter électrique et par an, 120 € par scooter thermique et par an. Quand on prend la délibération de la Ville de Paris, au temps où les trottinettes étaient à la mode pour Madame HIDALGO, on avait la même diversité des tarifications : 20 € pour les engins sans motorisation, donc les vélos, 50 € par engin de déplacement personnel type trottinette électrique, 60 € par véhicule électrique immatriculé et 120 € par véhicule thermique à deux ou trois roues immatriculé.

Enfin bref, j'ai un peu de mal à comprendre cette délibération, et pour reprendre une phrase célèbre : « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », je reste assez dubitatif qu'on nous explique que c'est pareil ailleurs, mais en fait, ce n'est pas pareil, qu'on nous explique que ce n'est pas décidé, mais tout compte fait, c'est quand même un peu décidé.

Au final, je m'abstiendrai, mais vous n'en doutiez pas, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE (hors micro).- Non.

M. MOULIN.- ... au regard de cette délibération qui, à mon avis, est, et je vais rester courtois car des gens ont travaillé, un peu confuse.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Jean-Christophe LIPOVAC.

M. LIPOVAC.- J'essayais de retrouver le compte rendu de notre commission, parce que par rapport à la demande que vous dites avoir formulée sur la transmission des conventions qui ont été passées dans d'autres villes, notamment Paris et Lyon, notre commission remonte à 15 jours, mais je n'en ai pas souvenir, mais j'ai eu un petit problème de réseau, je n'ai pas pu me connecter sur le réseau de la mairie pour vérifier. En soi, c'est une information qui est complètement publique.

Par rapport à l'intervention du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens, bien évidemment, on se réjouit de cette délibération. Elle permettra aux Lommois et aux Lommoises d'avoir accès à des vélos à assistance électrique en libre-service à l'échelle de la ville et c'est une première. Il s'agit d'une nouvelle offre de services qui va contribuer à renforcer très concrètement le développement des modes de déplacement décarbonés à Lomme, et dans le cadre de notre feuille de route Lomme en TransitionS, nous cherchons en effet à encourager des modes de déplacement actifs pour le quotidien et pour tous les Lommois et Lommoises, petits et grands, pour le travail, les loisirs, etc. Cette offre de services vient donc compléter de nombreuses actions en faveur de la mobilité active et de la mobilité à deux-roues que nous mettons en œuvre depuis plusieurs années ; sans être exhaustif, comme l'a précisé Madame MORELLI, ce sont :

- la prime vélo qu'on a mise en place dès 2020 et qui est un vrai succès ;
- les box à vélos dans tous les quartiers de la ville ;
- les nouvelles stations V'Lille que nous cherchons à négocier, parfois à l'arraché, avec la MEL.

Au-delà de s'équiper ou avoir accès à des moyens de locomotion à deux-roues, ce sont aussi :

- des services à la population que la municipalité met en œuvre directement, en particulier avec le programme sur l'écomobilité scolaire et le savoir rouler – Delphine BLAS en parlait encore tout à l'heure – pour sensibiliser et accompagner aussi les jeunes publics à l'usage du vélo ;
- les activités de remise en selle auprès des habitants, encore une action complémentaire portée par la Ville et par les agents de la police municipale.

Au-delà de ces actions, il s'agit aussi dans notre politique sur la mobilité à deux-roues d'améliorer les infrastructures en faveur du vélo et, plus largement, les mobilités partagées. Parmi les projets, je me permets de rappeler que le projet Réseau Vélo+ sur l'avenue de Dunkerque sera un vrai atout pour développer des infrastructures de qualité pour la ville, pour la pratique de la ville et pour la cyclabilité de notre ville.

En cohérence avec notre politique de mobilité active et décarbonée, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC. Vous avez commencé à répondre en partie aux propos de Monsieur MOULIN.

Il n'y a pas forcément des injonctions contradictoires sur Saint-Philibert, parce que nous avons eu des discussions avec les Maires des communes environnantes notamment pour faire que Saint-Philibert soit un nœud d'intermodalité par rapport aux trottinettes électriques. C'est le seul cas d'espèce où il y a, mais vous ne pouviez pas le savoir, je vous le dis ce soir, une entrée ou une sortie – je ne sais pas comment il faut le dire – sur le territoire lommois.

Nous nous sommes mis d'accord aussi il y a quelques mois avec Lille et Hellemmes sur le fait de ne choisir que l'option vélo, nous assumons ce choix, pour des raisons simples liées à la sécurité ; vous avez évoqué dans vos propos tout à l'heure la capacité de certaines Villes à « changer de pied », si vous me permettez l'expression heureuse. Nous ne souhaitons pas nous engager dans les trottinettes électriques, mais compléter l'offre de mobilité sur la ville avec ces vélos à assistance électrique, qui font partie d'une stratégie affirmée depuis le début du mandat et réaffirmée depuis un an de mobilités qui doivent être différentes. On peut marcher aussi, mais à part la marche, ce sont les équipements vélos, le fait d'utiliser les transports en commun, le métro et aussi, Jean-Christophe terminait par cela dans son propos, l'absolue nécessité d'avoir des infrastructures sécurisées de mobilité douce sur cette ville. J'ai demandé au Vice-président LEPRÊTRE et encore hier au Vice-président GÉRARD de me répondre sur les demandes de V'Lille pour Lomme. Nous avons fait 13 demandes de stations V'Lille complémentaires, nous y tenons, puisque nous avons 5 stations aujourd'hui, nous avons identifié des lieux qui permettraient de densifier notre réseau, de le construire encore plus. Les dernières stations mises en œuvre – et je pense à Victor Hugo, chère Stéphanie – fonctionnent très bien.

Il n'y a donc pas que des injonctions contradictoires.

Pour la détermination du prix, il y a eu un accord entre les Villes pour le faire monter à 20 € avec des comparaisons... je ne sais pas si c'est alambiqué ou pas, vous n'avez pas utilisé le terme mais vous avez dit que c'était flou, en tout cas, on aurait peut-être pu adosser la grille de tarification à la délibération, puisqu'on l'a ; on pourra vous la transmettre sans aucun problème.

Merci beaucoup de ces discussions. On attend avec impatience, dans quelques semaines, chère Stéphanie, l'arrivée des zonages et des vélos à assistance électrique sur la ville.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

Qui vote contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2023/71 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/72 PLAN D' ACTIONS LOMMOIS 2023-2026 POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

M. LE MAIRE.- Chère Muriel, une belle délibération, sur laquelle tu as beaucoup travaillé : Plan d'actions lommois 2023-2026 pour l'égalité femmes-hommes.

Mme SERGHERAERT.- En effet, c'est avec plaisir que je vous présente le premier Plan lommois pour l'égalité hommes-femmes. Ce n'est pas qu'on n'a pas agi les années précédentes, bien entendu, cela fait plusieurs mandats que des actions sont menées sur la Ville, mais là, c'est un plan beaucoup plus complet, puisqu'il a été travaillé avec l'ensemble des services sur deux volets : un volet concernant les services eux-mêmes avec le service RH, mais également un volet tout public.

L'objectif de ce plan est de favoriser l'égalité hommes-femmes, puisque malgré les lois, malgré tout ce qui a pu être fait, et on peut noter quand même des progrès très nets, il y a aussi des choses qui ne fonctionnent pas, et notamment le désengagement de l'État ; je pense au planning familial, je pense au peu de réactions de l'État par rapport au nombre de femmes qui sont encore tuées par leur conjoint aujourd'hui, je pense aussi au peu de réactions de l'État quand on voit les problèmes posés, notamment à certaines jeunes filles, qui se promènent dans le métro – on ne s'habille plus comme on veut, on fait comme on peut aujourd'hui –, au peu de réactions de l'État par rapport au manque d'infirmières et d'informations sur la sexualité au sein des collèges... Ce sont des choses que nous ne pouvons pas porter en tant que Ville mais pour lesquelles nous pouvons agir en tant que collectivité.

Nous allons essayer d'agir au maximum. Nous vous avons proposé un plan relativement complet, puisque nous faisons un état du diagnostic, un état aussi de la réflexion qui a été menée. Je tiens à remercier Aurélie AVRIL qui a travaillé avec moi sur ce plan, mais également tous les services, que ce soit celui d'Alain GRILLET aux RH, mais également Jérôme COLLET et la police municipale et Olivier SELOSSE sur l'éducation ; nous avons vraiment travaillé collectivement.

Nous vous proposons ce plan aujourd'hui avec neuf objectifs :

1. sensibiliser les enfants et les jeunes aux principes de l'égalité entre les filles et les garçons ;
2. lutter contre un modèle parental stigmatisant ;
3. favoriser le même accès aux formations et à l'emploi ;
4. sensibiliser les usagers aux principes de l'égalité hommes-femmes ;
5. zéro « non-recours », garantir l'accès aux droits de tous les usagers...

Pour ces différents objectifs, on vous a mis un détail du pourquoi on avait réfléchi ainsi et pourquoi on agissait. Je pense par exemple au zéro « non-recours » ; il se trouve que par rapport aux potentiels bénéficiaires du RSA qui aujourd'hui ne le demandent pas, il y a à peu près 33 % des femmes et 27 % seulement des hommes ; les femmes sont déjà en situation précaire et en plus, elles ne demandent pas leurs droits.

Concernant l'objectif 2, lutter contre un modèle parental stigmatisant, c'est un travail qui va être fait notamment avec le Café des parents, mais aussi avec les Maisons de projets.

Sur « sensibiliser les usagers aux principes de l'égalité hommes-femmes », c'est un travail transversal qui va être mené notamment avec la Maison du citoyen.

Un travail va également être fait par rapport à l'accès aux formations et à l'emploi, avec par exemple un projet « Vis mon job ». L'idée est de présenter des métiers stigmatisés – ici, il y a des hommes qui travaillent aujourd'hui sur la petite enfance, très peu, trop peu, mais il y a aussi des femmes chefs de service, et d'ailleurs, à Lomme, il faut le noter, on est quasiment à la parité – et de faire découvrir aux collégiennes qu'on peut choisir de devenir chercheur, de travailler dans une crèche, mais on a aussi le droit d'être garagiste. Pouvoir faire bénéficier, de par les emplois proposés par la collectivité, cette information aux collèves permet d'ouvrir aux filles des perspectives d'emploi auxquelles elles ne pensent pas forcément, parce que la société est faite ainsi et, malheureusement, encore aujourd'hui, en 2023, on le marque très fort dans les collèves quand on voit les formations suivies par les élèves sortant du lycée. Aujourd'hui, en fac, par exemple, on sait bien que, majoritairement, les garçons sont en physique-chimie et en maths et les filles plutôt en droit, parce que la société est construite ainsi.

Il faut agir dès la petite enfance. Par rapport à ce projet de la petite enfance, il y a, par exemple, la promotion de jeux non genrés au sein des crèches, mais aussi la mise à disposition de livres dans les écoles, à la médiathèque de Lomme. Plein d'actions sont montées, je ne vous les décline pas toutes les unes derrière les autres, parce que je pense que vous avez vu ce plan.

Il y a ensuite un second volet, qui va agir davantage sur le volet RH. L'idée est de favoriser la vie des agents au travail en mettant en place des actions qualitatives, par exemple :

- une salle permettant l'allaitement de son enfant quand on reprend le travail ;
- lutter contre les remarques sexistes à l'accueil et outiller le personnel pour pouvoir répondre à ces remarques, les identifier, les relever et agir pour lutter contre ces remarques ;
- la reconnaissance par les agents de personnes qui peuvent venir à l'accueil et qu'ils peuvent rencontrer éventuellement sur un espace public, de façon à ce qu'ils puissent repérer les victimes et se dire : « Cette dame ou cet homme, j'ai un doute »...

Ce sont des actions comme cela qui vont être menées dans la ville. Nous avons décliné l'ensemble du projet.

Je tiens à préciser que c'est un premier plan ; il est très important de le dire, parce que beaucoup de choses ont été faites et on veut vraiment construire de façon plus collective ce projet d'égalité hommes-femmes. Avec Monsieur MOULIN, on avait hésité entre les mots « équité » ou « égalité » ; je me dis qu'équité aurait peut-être été un mot plus juste, mais bon, on a écrit « égalité », on va le laisser comme cela. Ce n'est pas tout à fait pareil, égalité et équité, mais bon... Il est vrai que c'est une réflexion, on y a pensé.

Je vous propose de voter ce plan. On y travaillera encore dans les années à venir. C'est un premier jet, il est déjà bien complet, on a beaucoup travaillé dessus.

J'ai entendu aussi une remarque de la part de Véronique, je pense qu'elle nous en fera part après ou peut-être Vincent...

M. LE MAIRE.- Ce sera Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme SERGHERAERT.- C'est Claire ? Cela aurait pu être Vincent, cela aurait été bien aussi, cela aurait été un homme.

L'idée du plan ce soir est de proposer un nombre d'actions, que ce soit au sein des écoles, au niveau des clubs sportifs, dans la société civile en général. Par exemple, soutenir les clubs sportifs qui créeraient des sections féminines. On a eu un moment très important il y a deux jours ici avec Marie-George BUFFET – franchement, c'était passionnant –, elle nous faisait état d'un chiffre assez affolant : 53 % des sportives, quand elles rentrent au collège, quittent les sections sportives du fait qu'elles soient réglées ; le fait des règles pose problème dans les clubs de sport, les gamines n'osent pas l'aborder, elles sont un peu plus faibles en compétition, et à ce moment-là, il y en a 53 % qui arrêtent le sport. Ce sont des chiffres aujourd'hui encore qui sont assez impressionnants. Après, elles refont parfois du sport en libre, mais elles ne sont plus dans un club.

Tous ces chiffres font qu'en fait, on est encore loin de l'égalité, et que malgré toutes les lois qui ont été passées, si on ne bouge pas, c'est au niveau de la société que cela va bouger, je crois vraiment en cela en tout cas ; ce n'est pas la loi qui fera changer les choses, elle accompagnera les choses, mais il faut que ce soient les citoyens, et les citoyens, on les forme aujourd'hui, donc on va travailler dès l'école maternelle sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Merci, Muriel SERGHERAERT.

J'ai quatre demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Madame ZYTKA-TARANTO, Madame GRASSELLI et Monsieur BERLEMONT.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire,

Un rappel au règlement « encore une fois », toujours les mêmes articles, c'est au moins une constante ; peut-être qu'on pourra le réduire la prochaine fois et le lire un peu plus souvent. Quand on veut faire un plan de prévention, quand on veut faire un plan d'action, on analyse les risques, et ce qui m'a un peu surpris – j'entends la cyberattaque de Lille, cela devient un peu une madeleine de Proust –, mais il n'y avait peut-être pas une urgence – oui mais, vous savez, cela fait partie de ces choses où voilà...

M. LE MAIRE (hors micro).- Allez-y !

M. MOULIN.- ... il n'y avait peut-être pas urgence d'appeler cela un plan et il aurait été intéressant, ne serait-ce que dans le volet RH, d'avoir un certain nombre d'informations, peut-être pas toutes, mais – je ne sais pas –, par exemple :

- la répartition hommes/femmes sur l'ensemble des services ;
- le taux de féminisation par filière, même à grands traits. Si avec une cyberattaque, la Ville de Lille et la Ville Lomme n'ont plus de mémoire, c'est grave !
- la répartition par genre et catégorie hiérarchique : est-ce que les femmes sont en majorité sur une ou plusieurs catégories ?
- la pyramide des âges : a-t-on un âge médian identique ?
- le nombre d'arrivées par catégorie hiérarchique...

Je peux vous faire un inventaire à la Prévert concernant ces points. Tous ces points ont été évoqués dans un plan qui est celui de la Ville du Mans, dont le Maire est Monsieur LE FOLL, sauf erreur de ma part ; on a tous ces éléments statistiques. Vous voyez, ce n'est même pas une question de fond, c'est vraiment une question de méthode.

Et je trouve un peu dommage qu'au prétexte d'une cyberattaque, on n'ait plus de mémoire et, en définitive, on nous évoque un plan qui est urgent.

Manque de données également, dans la mesure où on nous évoque des problématiques en RH parfois sur des comportements déplacés. J'avais demandé en commission, et là, on m'a répondu clairement, si on avait des cabinets spécialisés en matière de risques psychosociaux qui avaient été saisis ou des remontées éventuellement par le biais des délégués de la Ville ; je n'ai pas eu d'information, donc je ne sais pas si, vraiment, il y a un danger ou simplement parfois des cas individuels, et un cas individuel, c'est déjà trop, ce n'est pas le débat.

Idem concernant les problématiques de relations avec les usagers ; je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème, je ne suis pas non plus aveugle, mais il aurait été intéressant de connaître un peu le traitement de ces problèmes avec les usagers. Est-ce qu'à chaque fois, c'est « de la faute de l'agent » ou est-ce qu'au contraire, on a une approche qualitative ?

C'est ce qui est un peu « dommage », c'est-à-dire que dans l'absolu, pourquoi pas, et, effectivement, je m'abstiendrai sur ce plan, non pas que je sois contre l'égalité hommes-femmes, même si, et on en a discuté en commission et parfois on peut être d'accord, la notion d'équité me semble plus intéressante, reste désormais le fond de ce plan.

Cela aurait pu être une grande délibération, c'est-à-dire une délibération qui fait un point d'étape majeur sur ce qui a été fait, sur les problématiques qui existaient, sur les résultats qui ont été obtenus et faire en sorte de déterminer ce qui peut encore être fait. Comme vous l'avez compris, ceci, on ne l'a pas.

Je suis un peu déçu. On a eu une délibération tout à l'heure, on n'est pas rentré dans le détail, sur la Colombie et la notion de « *Retour vers le futur* » avec un voyage dans le temps. C'est un peu cette impression que j'ai en lisant cette délibération, dans la mesure où le dernier texte de loi évoqué date de 2019, alors qu'on a un petit texte de loi qui a été voté en juillet 2023 si je ne me trompe pas ; alors, certes, il est étalé dans le temps sur 2026 et 2028 concernant la fonction publique territoriale, mais il contient des instruments qui auraient pu peut-être être mis en œuvre tout de suite : la publication des plus gros salaires, déterminer si on a une répartition égale entre hommes et femmes, faire en sorte d'avoir le nombre d'hommes et de femmes primo nommés. Cela aurait pu faire l'objet d'un certain « panache » en termes de RH, une sorte d'application par anticipation de cette loi.

J'avoue, je suis assez surpris. J'ai été également surpris d'apprendre qu'il y avait des cours d'alphabétisation réservés aux femmes ; là, cela m'a un petit peu surpris. Je ne vois pas pourquoi les hommes ne pourraient pas faire l'objet d'une alphabétisation. Il doit certainement y avoir une explication que vous me donnerez, mais je reste assez surpris qu'on ait ces cours d'alphabétisation qui soient réservés aux femmes.

Il y a aussi autre chose, parce que le temps est compté : dans le cadre de la délibération, on nous parle éventuellement d'un jeu – et on a eu la prudence de ne pas mettre le lien mais je suis quand même allé chercher –, où on parle d'un coup d'État dystopique en France, où un homme, qui ressemble quand même fortement à Fabien ROUSSEL, fait un coup d'État pour s'opposer à l'égalité hommes-femmes. Ma réflexion dans le cadre de la commission a été de dire : pourquoi faire cela ? Pourquoi ne pas chercher au pied de chez nous les difficultés qui existent ?

Et entre-temps, l'actualité est intervenue : on a un rapport de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France concernant le lycée Averroès, et vous verrez que l'égalité hommes-femmes au lycée Averroès – c'est à quelques kilomètres d'ici – pose de vraies difficultés, et en tout état de cause, c'est peut-être ça qu'il faudrait regarder plutôt que d'imaginer des coups d'État dystopiques.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN, vous étiez pile poil sur votre temps de parole.

Madame ZYTKA-TARANTO, s'il vous plaît.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes tout à fait d'accord avec ce plan qui est intéressant et essentiel, mais nous avons proposé un amendement, parce qu'il nous semblait qu'il manquait une petite chose dans ce plan.

Madame SERGHERAERT, vous avez présenté les objectifs opérationnels. Il y a, sur la première page, sept grands objectifs qui sont déclinés. Nous en proposons un huitième qui serait : « *contribuer à construire des modèles de représentation de l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace public* ».

De manière un peu plus détaillée, sur la page numérotée 4 – la sixième du document –, où ces grands objectifs sont un peu détaillés, on pourrait noter – je reprends le titre :

« 8. *Contribuer à construire des modèles de représentation de l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace public*

La Ville de Lomme s'engage à valoriser les femmes dans l'espace public en donnant en priorité des noms de femmes aux rues et aux bâtiments publics afin de réduire le déficit accumulé depuis la création de la ville. Actuellement, seulement 6 % des noms de rues sont donnés à des femmes et très peu d'équipements publics. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Madame GRASSELLI, s'il vous plaît.

Mme GRASSELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis 1946, l'égalité femmes-hommes est un principe constitutionnel : la loi garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes. Les progrès accomplis ne sont pas dus au hasard mais directement acquis par les luttes, les mobilisations, les actions sociales.

Pour vivre dans une société plus juste, le travail reste considérable. Les femmes représentent presque la moitié du salariat, elles constituent la plus grande partie des salariés à bas salaires et précaires. Alors qu'elles représentent plus de la moitié de l'humanité et qu'elles sont plus formées dans le cadre scolaire, l'écart salarial reste à ce jour de 23 % entre les hommes et les femmes. Lutter contre les inégalités salariales constitue un levier pour favoriser l'égalité dans la société.

À cette inégalité au travail, s'ajoute l'inégalité dans la vie, du fait de l'inégale répartition des responsabilités familiales, des violences ou encore des stéréotypes. Le fléau des violences faites aux femmes sous toutes ses formes doit cesser. Au vu des effets dévastateurs de ces actes criminels sur les enfants et les jeunes et de leur impact sur leur vie adulte, cette question revêt un caractère de santé publique et est un enjeu crucial pour toute société se prétendant civilisée.

Le sexisme est ancré dans le quotidien ; les remarques sexistes, blagues graveleuses, critiques vestimentaires, etc. sont fréquentes dans le monde du travail. 80 % des femmes considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des attitudes ou des décisions sexistes qui auraient des répercussions sur leur confiance en elles et leur bien-être au travail.

Dès lors, seule l'édiction d'une loi-cadre sur le plan répressif mais aussi préventif, accompagnée d'une hausse des moyens publics alloués à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, permettront d'apporter une réponse suffisante à endiguer ce phénomène gravissime.

Malgré des avancées incontestables (réussite scolaire, hausse de l'activité des femmes, y compris chez les cadres), les discriminations que subissent les femmes restent fortes et tenaces : surchômage, précarité, bas salaires, faible valorisation de leurs diplômes, concentration dans un nombre limité de professions, accès difficile à des postes de responsabilité, retards de carrière, etc., toujours peu de partage des tâches domestiques.

Les collectivités territoriales ont une responsabilité et un rôle majeur à jouer pour favoriser une société plus égalitaire.

Depuis de nombreuses années, Lomme est mobilisée pour lutter contre toutes ces discriminations. Le plan d'action proposé a pour vocation d'agir durablement et efficacement sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Lomme.

Pour ces raisons, le groupe Communiste, Républicain et Citoyen votera pour le Plan d'actions lommeois 2023-2026 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GRASSELLI.

Monsieur BERLEMONT, pour finir.

M. BERLEMONT.- Merci, Monsieur le Maire.

Par ce plan d'actions, la Ville de Lomme prouve tout l'intérêt de la délégation créée par Monsieur le Maire et prise en charge par Madame SERGHERAERT il y a tout juste un an et sa volonté de s'engager dans la promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutter contre les discriminations sexistes.

Il est à noter que ce plan promeut l'égalité professionnelle pour les agents de la Mairie, comme le prévoit la loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique dans le domaine de la promotion et de la formation ; c'est ce qui est loin d'être négligeable.

C'est un plan qui a vocation à devenir le moteur de la lutte contre les discriminations dans toutes les politiques menées par la Ville, en coordonnant les actions de manière transversale, par exemple en proposant des actions de formation à destination des agents dans le domaine de la prise en compte des victimes de discrimination, de harcèlement et de violences sexistes, et également en favorisant l'égal accès aux Lommois aux services publics.

Là où, pour certains, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes est ramenée à l'état de projet, la Ville fait de la Maison du citoyen une structure de référence par ses actions menées en collaboration avec des associations parties prenantes dans ce domaine.

Il s'agit également de sensibiliser et de promouvoir l'égalité par des actions à destination des enfants grâce au PEG 2022- 2026, tout en portant une réflexion dans ce domaine de la parentalité.

L'intérêt de cette délibération est qu'elle intègre une transversalité dans les actions qu'elle propose, qu'elle développe, qu'elle renforce par la coordination et l'évaluation nécessaire à mener, afin de faire de l'égalité des droits une réalité et surtout afin de garantir à chacun le droit à son épanouissement personnel au sein de la cité.

Dans cette perspective, notre groupe soutiendra ce plan d'actions en votant cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERLEMONT.

Quelques éléments de réponse, chère Muriel ?

Mme SERGHERAERT.- Ce plan, aussi imparfait qu'il peut apparaître à Monsieur MOULIN, je pense qu'il est urgent de le faire. Aujourd'hui, une femme meurt tous les jours sous les coups de son conjoint quasiment. Quand je vois les chiffres, je suis affolée que l'on puisse dire que ce n'est pas urgent. Certes, il n'est peut-être pas aussi parfait que vous l'auriez souhaité, mais il a le mérite d'exister, il a le mérite de faire et de pouvoir agir très rapidement, pour éviter que demain, les chiffres continuent d'affoler la population, comme ils le font aujourd'hui, sans réaction de l'État d'ailleurs.

Concernant les cours d'alphabétisation, l'objectif de ces cours est aussi de rompre l'isolement de ces femmes qui sont dans une situation de précarité beaucoup plus importante que les hommes aujourd'hui. C'est aussi cela, les cours d'alphabétisation. Ce n'est pas parce que c'est spécifique aux femmes, c'est parce que la situation faite aux femmes fait qu'elles sont plus en précarité que les hommes ; c'est aussi cela l'idée des cours d'alphabétisation, c'est aussi pour cela qu'ils existent. L'AREFEP, c'est cela. D'ailleurs, on a voté il n'y a pas très longtemps le travail là-dessus.

Concernant les RH, vous dites : « On a des problèmes d'information ». Plutôt que de donner des chiffres qui auraient été erronés ou amputés de données, on a préféré attendre la remise en état du service pour pouvoir vous donner des chiffres complets. D'ailleurs, c'est bien marqué, vous l'avez en page 6 :

- le bilan social général ;
- l'analyse de la répartition sexuée des agents dans les différents domaines ;
- la comparaison des types de contrat chez les femmes et chez les hommes ;
- on va même un peu plus loin, puisqu'on va même comparer les demandes de congés pour enfants malades entre les hommes et les femmes.

Cela va être fait, c'est prévu au prochain bilan à fin d'année, donc dans 12 mois, on pourra vous donner ces chiffres plus complets ; si on les a avant, on les communiquera.

M. LE MAIRE.- Merci, Muriel.

Une petite remarque : vous évoquiez la situation lilloise, lommoise et hellemmoise par rapport à la cyberattaque, mais c'est vrai, cela nous a singulièrement freinés ; beaucoup d'agents autour de la table ou dans le public pourraient en témoigner. Malgré tout, le service public a continué à fonctionner, mais dans des conditions parfois un peu difficiles, avec des outils informatiques qui étaient en partie à l'arrêt ; ils le sont encore, d'ailleurs, donc cela va encore prendre un peu de temps pour retrouver une normale qu'on appelle de nos vœux d'ici quelques semaines. Ce n'est pas une excuse, mais cela peut donner quelques éléments d'explication. Ayant entendu vos propos, on fera un bilan dans un an, je pense, il est peut-être intéressant de le faire ; rendez-vous dans un an pour faire un bilan sur le plan, avec des chiffres, s'il le fallait, et des lettres pour compléter et travailler sur ce plan que beaucoup d'entre vous promeuvent, et j'en suis ravi.

Nous devons voter à la fois la délibération et l'amendement. Je le fais d'un bloc, si cela ne vous dérange pas ?

M. MOULIN (hors micro).- Cela ne changera pas mon vote.

M. LE MAIRE.- Je sais, justement ; c'est pour cela que je vous le dis.

Je passe au vote à la fois sur la délibération et l'amendement, considérant que l'amendement est soutenu par le groupe.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2023/72 est adoptée à l'unanimité.)

2023/73 CONVENTION DE PARTENARIAT « ACCES AUX DROITS, AUX SOINS ET A LA SANTE » ENTRE LA VILLE ET LA CPAM LILLE DOUAI

M. LE MAIRE.- Madame SERGHERAERT, pouvez-vous nous parler de l'accès aux droits, aux soins et à la santé, s'il vous plaît ?

Mme SERGHERAERT.- La CPAM de Lille Douai propose à ses partenaires d'accéder à un espace partenaire afin de bénéficier d'une multitude d'offres de services, par exemple :

- la facilité pour le Service santé géré par le CCAS de prendre un rendez-vous pour un usager pour faire un point complet ;
- demander la prise en charge d'un usager pour la vaccination pour la grippe ;
- bénéficier au sein des services d'outils d'information à destination des usagers, mais aussi des ateliers, des expositions interactives.

L'objectif est d'avoir une sorte de boîte d'information généraliste au service des usagers qui serait utilisée par le service santé de la Ville.

Cela nous a paru intéressant, parce que cela nous permet d'avoir des outils complémentaires de l'existant et cela permettra de renforcer le service santé apporté par la Ville auprès des usagers au-delà des journées santé et des actions santé faites par le CCAS.

Voilà...

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SERGHERAERT. Excusez-moi, Monsieur SELOSSE me distrayait.

Nous allons passer au vote, puisqu'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/73 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/74 SUBVENTIONS AUX COLLEGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY

M. LE MAIRE.- Madame SERGHERAERT – décidément –, subventions aux collèges Guy Mollet et Jean Zay.

Mme SERGHERAERT.- C'est une délibération qui revient, puisque nous l'avons déjà votée l'année dernière, sur des thématiques différentes, notamment pour un des collèges. Il s'agit d'une subvention demandée à la Ville d'un montant de 600 € pour aider le financement d'actions prévues et choisies par les collèges qui vont du harcèlement à l'école à SOS Homophobie, la prévention au cyber-harcèlement, mais également la Semaine du sport, la prévention aux addictions, l'objectif étant : « *Ma santé et moi : être armé pour faire les bons choix* ».

Ces collèges travaillent depuis maintenant trois ans sur ces différents objectifs. Cette année, nous avons mis le bilan de l'action – on est en progrès, Monsieur MOULIN, vous avez vu ! On l'avait, mais on ne le joignait pas forcément.

Il y a une nouveauté cette année pour le collège Guy Mollet : ils vont travailler sur la gestion du stress pour la quatrième et aussi sur la vie affective et sexuelle.

M. LE MAIRE.- Sans transition, Monsieur MOULIN, pour une demande d'intervention.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Chaque année, cette subvention revient, ma collègue a indiqué que cela faisait trois ans que ces collèges travaillaient sur la problématique et, effectivement, petit miracle : j'apprends que vous aviez des documents depuis un certain temps, et aujourd'hui, on me les a enfin communiqués ; comme quoi, tout arrive, il suffit de patienter et d'être un peu tenace pour avoir des informations. Je n'ai pas encore tout ce que j'avais réclamé, c'est-à-dire notamment d'avoir potentiellement des remontées, des études et autres sur les questions posées.

La lutte contre tous les harcèlements est quelque chose qui, pour moi, est fondamental, que ce soit dans le cadre de mon activité quotidienne, mais également à titre personnel ; que ce soient des enfants qui sont remis en cause par leur origine ou en raison de leurs choix de vie, que ce soient des enfants qui souffrent de problèmes de santé, que ce soit de la myopathie ou du TDAH, c'est quelque chose qui est essentiel pour moi et, je pense, pour tout le monde ici.

Pour autant, il y a une autre certitude : vous avez une grande association contre le harcèlement à l'école – parce que le terme « harcèlement scolaire » me semble un peu galvaudé –, l'association HUGO. L'association HUGO a fermé ses portes fin septembre ; c'est une association qui avait aidé à peu près 200 000 familles, elle n'a jamais été subventionnée et, sur les trois ans que je vois cette délibération passer, elle n'a jamais été invitée. Pourtant, c'est une association qui luttait contre le harcèlement à large spectre, c'est-à-dire que le harcèlement, ce sont des phrases qui vous marquent toute votre vie, ce sont des phrases qui parfois tuent, ce sont des phrases qui pourrissent la vie de gamins jusqu'à ce qu'ils deviennent parents, qui essayent parfois de reconstruire et qui, en tout état de cause, sont abîmés.

Parfois, on espère que ce soient le rectorat et le DASEN qui interviennent, je ne rentrerai pas dans le détail, mais le premier réflexe du rectorat est surtout de défendre ses agents ; c'est ça le premier réflexe ! Généralement, le deal qui est donné à un parent, c'est : l'enfant quitte le collège, l'enfant change d'établissement et on passe à autre chose.

Moi, ce qui m'a énormément choqué, et je reviendrai sur la délibération, c'est que d'aucuns se posent des questions sur l'intervention de la police pour arrêter un collégien qui a des propos d'une gravité absolue, qui menace d'égorger, qui menace de tuer, et où on se pose des grandes questions existentielles. À un moment, il faut agir et appeler un chat « un chat ».

Alors, cette délibération revient, comme tous les ans, et je vais être encore un peu plus précis que les années précédentes. Encore une fois, et c'est pour cela que je m'abstiendrai, on est face à une délibération où, sous couvert de subvention, on fait un don à une association. Ce n'est pas encore le rôle d'une subvention. Je vous l'ai dit, c'est « *Retour vers le futur* » : à chaque fois, on a la même remarque et les mêmes tressaillements. Effectivement, on appelle un coup cela « participation aux frais de réception », mais à un moment, le terme « don » est quand même utilisé.

Il y a une autre chose qui m'a un peu surpris : la répartition des ateliers, et notamment concernant la lutte contre l'homophobie, alors que le PAVAS va intervenir sur un certain nombre de collégiens pendant de longues périodes.

Je suis également surpris – et vous le serez également – que ce soit un policier qui intervienne en matière d'addictions. Effectivement, qu'un policier intervienne pour expliquer les sanctions pénales si on souffre d'addiction et que l'on consomme des stupéfiants ou autres choses, je l'entends, mais un addictologue aurait pu être plus armé, plus précis et éventuellement compléter le discours de la police.

Oui, lutter contre tous les harcèlements, mais, malheureusement, tous les ans, on a toujours la même association, on n'a pas de pluralisme dans le cadre des associations qui peuvent intervenir, et c'est ce que je trouve un peu dommage dans ce type de délibération.

Alors, je m'abstiendrai, non pas que je pense qu'il ne faut pas combattre tous les harcèlements, mais je m'abstiendrai surtout parce que cette subvention est en fait un don fait plus ou moins à une association. Or, ce n'est pas le but d'une subvention.

Voilà mes quelques observations.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur MOULIN.

Muriel, tu veux ajouter quelque chose... ou pas ?

Mme SERGHERAERT. - Je ne suis pas surprise pour votre vote, puisque tous les ans, vous vous absteniez – pour ceux d'avant – sous le prétexte que l'association SOS Homophobie intervient. Je rappelle que ce n'est pas nous qui choisissons le programme de sensibilisation des élèves, mais bien les directeurs de collège avec les professeurs. Je pense qu'ils sont mieux à même, que moi en tout cas, de pouvoir déterminer les problématiques rencontrées par les jeunes au sein des collèges et, en fonction des difficultés rencontrées, choisir les thématiques qui conviennent.

Par rapport à l'association HUGO, franchement, je ne la connaissais pas. Il est toujours dommage qu'une association disparaisse, mais, comme je l'ai dit, je n'ai pas choisi les associations qui interviennent.

Par rapport à la globalité de votre intervention, notamment sur le harcèlement à l'école, on ne peut que convenir qu'il faut lutter contre.

Sur la nécessité d'un addictologue, si les collèges avaient des moyens supplémentaires, je ne doute pas qu'ils feraient plus, qu'ils feraient sans doute mieux aussi, sauf que les moyens de l'Éducation nationale sont de plus en plus réduits, et quand on voit l'absence simplement de personnel infirmier au sein des collèges, on ne peut que difficilement s'étonner qu'ils ont des moyens limités, et c'est avec ces moyens limités qu'ils essaient de faire le maximum de choses et on ne peut pas leur jeter la pierre pour cela ; ils font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont. Je pense qu'ils font beaucoup, puisqu'ils sensibilisent quand même de très nombreux jeunes pendant le temps de leur collège. Après, c'est toujours une question de moyens, tout simplement, et les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des besoins.

M. MOULIN.- Si je peux me permettre, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Normalement, non, mais bon, allez-y !

M. MOULIN.- Je crois qu'il me reste un peu de temps...

M. LE MAIRE.- C'est le règlement...

M. MOULIN.- On apprend...

Je pense que c'est surtout une problématique de demande de subvention, car on a des associations qui font intervenir des addictologues, on pourrait très bien compléter une demande de subvention par la prise en charge de l'intervention d'un addictologue dans le cadre associatif.

J'entends que le système éducatif est essoufflé, j'entends qu'on a un problème de moyens, j'entends qu'on fait énormément de com' et la rentrée a été un exemple absolu. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, en matière de santé, je pense qu'on peut faire appel à des associations et intervenir en matière d'addiction.

M. LE MAIRE.- Très bien...

Sur ce qu'a dit Muriel SERGHERAERT, oui, la responsabilité pédagogique incombe d'abord au chef d'établissement, en l'occurrence Monsieur CANON et Madame BOULONNE, qui sont principal et principale adjointe des deux collèges, qui mènent le collège d'une main de maître ; il n'y a qu'à regarder un petit peu ce qui s'y passe de bien. On a évoqué tout à l'heure les projets et le peu de cas peut-être qu'il y a de harcèlement, de maltraitance, etc. par rapport à d'autres collèges. Je ne fais pas de comparaison avec d'autres collèges lommeois ou lillois ou du Nord, mais il est vrai que dans l'actualité, beaucoup de choses sont remontées sur le harcèlement ou les différentes formes de harcèlement. Nous sommes quelques enseignants à avoir quelques années de vol dans ces établissements, donc cela ne nous a pas échappé et nous savons que ce n'est pas toujours facile pour les enfants, les collégiens, pour les familles, même si je vous laisse la responsabilité des propos sur l'attitude des uns et des autres, notamment des autorités académiques, Rectrice et DASEN, mais peut-être évoquiez-vous un autre sujet que le Nord, cela ne m'a pas échappé, mais je renvoie cela à une polémique nationale qui n'a rien à voir avec la délibération que nous voyons.

Ce sont simplement les quelques mots que je voulais ajouter par rapport aux subventions qui restent heureuses pour les enseignants, pour les familles et pour les enfants, les collégiens, des deux collèges en question.

Je passe au vote, en vous demandant de bien vouloir voter... ou non.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2023/74 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/75 DISPOSITIF « TOUS EN VACANCES ! » – CONVENTION 2023 ENTRE LA VILLE DE LILLE ET LA SNCF

M. LE MAIRE.- Madame SERGHERAERT, dispositif « Tous en vacances ! ».

Mme SERGHERAERT.- Ce dispositif existe depuis plusieurs années, en collaboration avec la Ville de Lille.

Cette fois, cette délibération a pour objectif d'aider financièrement à la création de cartes TER Hauts-de-France pour les moins de 26 ans et les plus de 26 ans.

C'est une enveloppe globale d'un montant de 6 000 € qui n'a pas été utilisée en totalité l'année dernière, donc je vais inviter les jeunes à aller demander cette carte et, au-delà de demander la carte, de pouvoir bénéficier des services vacances proposés par le service de la Ville de Lille, qui est relativement complet, puisqu'il y a notamment les séjours BSV, les séjours « Tous en vacances ! », mais aussi les séjours proposés par Vacances et Familles et d'autres associations qui leur permettront de partir à des coûts nettement moindres que dans la réalité, et heureusement pour ces jeunes.

L'idée est de pouvoir financer par ce dispositif la délivrance de cartes pour les moins de 26 ans et les plus de 26 ans.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SERGHERAERT.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur LEMIERE.

M. LEMIERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il nous est proposé de renouveler jusqu'en septembre 2024 la convention entre la SNCF et la Ville de Lille dans le cadre du dispositif « Tous en vacances ! ». Entamé en 2008, il permet aux Lillois, Lommois et Hellemmois de bénéficier, sous conditions de ressources, de séjours à prix avantageux.

Dans le but d'aider la Ville de Lille à mener à bien ces actions, la SNCF apporte son concours et participe à la réduction du coût du transport des foyers bénéficiaires.

Cette action pour le droit aux vacances pour tous est complétée par d'autres initiatives organisées par de nombreuses associations. Par exemple, le Parti Communiste Français est à l'origine de la Journée des solidarités pour le droit aux vacances pour tous depuis 33 ans, avec près de 4 000 participants nordistes cette année. D'autres réalisations sont notables, à l'instar de celle du Secours Populaire ou du Secours Catholique.

Près d'un siècle après la conquête des congés payés, le droit aux vacances n'est toujours pas une réalité. Il a même reculé pour les catégories populaires. Chacun sait que la principale raison de ces privations est le coût. Les vacances essentielles à chacun ne devraient pas être un privilège. La première mesure à prendre serait avant tout d'augmenter les salaires.

Le Parti Communiste Français soutiendra toujours les initiatives permettant au plus grand nombre de partir en vacances. Il est donc évident, et vous n'en serez pas surpris, que nous approuverons les mesures proposées dans ce texte.

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera cette délibération.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Qui est contre ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2023/75 est adoptée.)

Merci.

2023/76 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION EMPLOI ET HANDICAP GRAND LILLE

M. LE MAIRE.- Monsieur LEMIERE, vous gardez la parole pour nous présenter la convention entre la Ville et l'association Emploi et Handicap Grand Lille, s'il vous plaît.

M. LEMIERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il nous est proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et une convention annexe de mise à disposition de locaux élaborées pour l'association Emploi et Handicap Grand Lille.

La mission de cette association est double : l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail par un accompagnement adapté favorisant l'accès et le maintien dans un emploi durable, mais aussi l'accompagnement des employeurs pour des actions avisées permettant aux entreprises de devenir « handi-accueillantes ».

Par la première convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à tenir une permanence une fois par semaine à destination des bénéficiaires du RSA confrontés à une problématique de santé ou en situation de handicap visant l'insertion professionnelle par l'emploi ou la formation.

Pour la deuxième, l'association assure depuis de nombreux mois des permanences dans les locaux de la Maison du citoyen de Lomme.

Ce partenariat a démarré le 8 mars 2023 sous forme d'acte d'engagement.

Il nous est donc demandé aujourd'hui d'officialiser ce partenariat par la signature de deux conventions d'une durée d'une année.

La Maison du citoyen et des solidarités permet de bénéficier de conseils dans tous les domaines de notre quotidien : accès aux droits, justice de proximité, citoyenneté, etc. Ces permanences sont gratuites et ouvertes à tous sans condition de ressources.

Dans le cadre du développement de ces politiques d'accès aux droits, la Maison du citoyen et des solidarités poursuit son partenariat avec différentes associations afin de continuer à mettre à disposition tous les services au bénéfice des habitants de Lomme.

Ces nouvelles conventions, si elles sont signées avec l'association Emploi et Handicap Grand Lille, permettront d'étoffer l'offre d'information. Je vous invite donc à voter pour cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE.

J'ai une demande d'intervention de Madame HARIZI.

Mme HARIZI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

L'ambition de notre Ville en matière d'emploi est claire : favoriser l'emploi, l'emploi local et l'emploi de tous.

Pour réaliser cette ambition, le service Lomme Entreprendre accompagne chaque jour les Lommoises et les Lommois dans leurs démarches de recherche d'emploi et met en relation les demandeurs et les entreprises. Cette mission s'adresse à tous et s'attelle à accompagner les personnes en situation de handicap. Je salue d'ailleurs mes collègues, Philippe LEMIERE et Muriel SERGHERAERT, qui, de par leur délégation, œuvrent à favoriser l'inclusion. J'adresse aussi un clin d'œil au service Lomme Entreprendre et à la Maison du citoyen et des solidarités représentés par leur Directrice de pôle, Aurélie AVRIL, services qui mettent en œuvre ces actions quotidiennement.

Cette délibération est importante. Il nous faut agir collectivement et mettre en œuvre tous les leviers possibles en matière d'emploi et de handicap.

Comme le soulignait mon collègue Monsieur LEMIERE, et je le répète, cette association a une double mission : l'insertion des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail par un accompagnement adapté favorisant l'accès et le maintien dans un emploi durable, mais aussi l'accompagnement des employeurs pour des actions avisées permettant aux entreprises de devenir « handi-accueillantes », et tout cela avec pour socle la proximité territoriale.

L'association met en place un dispositif expérimental nommé « HANDY'ACTION » destiné aux bénéficiaires du RSA confrontés à une problématique de santé ou en situation de handicap visant l'insertion professionnelle par l'emploi ou la formation.

Les enjeux de ce dispositif sont de :

- construire un projet professionnel personnalisé en prenant en compte les restrictions liées à l'état de santé ;
- augmenter ses chances de trouver un emploi ou une formation qualifiante en gagnant en autonomie ;
- mettre à profit l'expertise handicap du conseiller référent RSA ;
- bénéficier d'un accompagnement innovant mettant en œuvre plusieurs actions, comme des ateliers collectifs spécifiques, des entretiens en extérieur, des parrainages ;
- et permettre une réinsertion professionnelle et sociale.

L'association aura désormais une permanence au cœur de Lomme, dans la Maison du citoyen et des solidarités. Notre structure est accessible. Elle permettra ainsi de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur entretien individuel avec la Chargée de mission parcours Référente RSA. Des liens se sont créés avec la Chargée de mission parcours Référente RSA et les agents de la Maison du citoyen et des solidarités, permettant d'avoir un interlocuteur privilégié sur les questions de handicap et du RSA et, de ce fait, mieux accompagner, mieux renseigner les Lommoises et les Lommois.

Enfin, dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap du 20 au 24 novembre, Lomme organise un Forum pour l'emploi à destination des personnes en situation de handicap. Cap Emploi, service de l'association Emploi et Handicap Grand Lille, sera présent aux côtés de la Ville.

C'est parce que nous sommes mobilisés par l'emploi de tous que notre groupe soutient cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/76 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2023/77 CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE –
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE PROJET DE RENOVATION
DE LA SALLE DU PARC**

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN : Convention entre la MEL et la Ville – Attribution d'un fonds de concours dans le cadre du plan de soutien à l'investissement des équipements sportifs – Rénovation de la Salle du Parc.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la Salle du Parc a bénéficié d'une première phase de rénovation dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques 2024. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec différents partenaires institutionnels : l'ANS, la Région et la Métropole européenne de Lille, qui ont souhaité soutenir ce projet financièrement.

Pour rappel, le montant des travaux est de 1 043 274 €. La participation de la MEL serait de 359 301 €, l'aide de la Région de 200 000 € et celle de l'ANS de 116 000 €. Restera à charge pour la Ville un montant de 367 473 €.

Ces travaux se sont déroulés depuis février 2023 et se sont terminés ces jours derniers. Le premier match malheureux de l'équipe de D2 de hand s'est déroulé le 7 octobre et tous les occupants de cette salle ont pu reprendre leur entraînement normalement depuis lundi.

Par cette délibération, il vous est demandé :

- d'approuver la convention entre la MEL et la Ville ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- et, bien sûr, d'admettre en recette la somme de 359 801 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur DUEZ et Monsieur LEROY.

Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Un petit mot pour ce fonds de concours que l'on ne peut qu'applaudir, évidemment, à cette indispensable rénovation lourde de la Salle du Parc. Est-ce que cet investissement participera au développement olympique de la MEL et quels sont les entraînements qui s'y dérouleront ?

Merci.

M. LE MAIRE.- Intervention claire, nette et précise ! Des questions et des réponses par Monsieur BUTSTRAEN.

Monsieur LEROY.

M. J. LEROY.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Vous le savez, depuis de nombreuses années, nous réclamons de nos vœux la rénovation thermique de nos bâtiments municipaux, donc, évidemment, nous nous réjouissons des travaux qui ont été menés sur la Salle du Parc et nous voterons pour cette délibération, puisqu'il s'agit, en tout cas ici, d'une aide de la MEL.

Juste, là aussi, une question, une petite précision sur ces travaux : nous aimerions connaître plus précisément quel sera l'impact de cette rénovation sur la consommation énergétique de cet équipement sportif.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, êtes-vous en capacité de répondre à ces trois questions précises ? (*Sourires*)

Je m'attendais à d'autres questions, j'avais d'autres réponses... Ce n'est pas grave...

Monsieur BUTSTRAEN.

M. BUTSTRAEN.- Pour la première réponse, Monsieur DUEZ, j'ai déjà évoqué lors d'un Conseil toutes les animations qui auront lieu à partir de décembre, la première étant la Venus Cup, le premier tournoi international qui va se dérouler en décembre, et on en parlera tout à l'heure dans une autre délibération.

À partir de là, nous avons mis en place avec l'Éducation nationale lors du premier trimestre 2024, de janvier à février, un tournoi avec tous les CM1 de la commune. Nous espérons que la MEL se raccrochera au deuxième trimestre 2024 à une compétition métropolitaine ; nous y travaillons.

Au niveau des nations qui pourraient venir sur Lomme, malheureusement, comme vous le savez, au début, le Comité olympique avait décidé que tous les matchs de handball se dérouleraient à Pierre Mauroy ; maintenant, la première semaine, c'est du basket, donc ce ne seront que les phases finales qui se dérouleront à Pierre Mauroy. À ce jour, nous ne savons pas quelles sont les 16 équipes féminines et 16 équipes masculines qui seront qualifiées, et donc aucune n'a demandé à la MEL, qui organise ce rassemblement, de pouvoir venir à Lomme.

Concernant la deuxième réponse sur les travaux, à ce jour, nous n'avons fait que la première phase de travaux. Pour la deuxième phase, il y avait une réflexion d'avoir des panneaux photovoltaïques ; malheureusement, on ne pourra pas les poser, étant donné que la structure de la salle est une structure en fer, construite après par des murs qui sont posés, la structure ne permet pas de mettre ces panneaux photovoltaïques. Vous aurez ces panneaux à la piscine, malheureusement pas à la Salle du Parc.

De plus, vous savez qu'une salle de sport n'est chauffée qu'à 16 degrés, et donc rarement chauffée. Le montant gagné au niveau de l'économie d'énergie est donc très faible. En revanche, nous avons changé les projecteurs, ce sont des projecteurs à LED ; même si la puissance est de 1 200 lux, nous aurons un gain sur cet éclairage. Tous les couloirs et toutes les pièces seront éclairés en LED. C'est cette partie qui est surtout gagnante au niveau de la Salle du Parc.

M. LE MAIRE.- Vous avez les réponses qu'on a pu vous apporter. Première rénovation, mais je sais que quelques-uns d'entre vous ont dû aller au match samedi, même si le résultat n'y était pas, au bout, l'équipement est quand même intéressant. C'est plus qu'un toilettage, c'est vraiment une belle rénovation. La deuxième va arriver, André BUTSTRAEN l'a dit.

Remerciements quand même à la MEL, parce que cela participe des fonds de concours. On a eu la présentation par Hélène MOENECLAËY des différents fonds de concours de la MEL – il y en a une petite dizaine sur le territoire métropolitain – sur lesquels on peut émarger. On émarge, parce que nos équipes y travaillent et déposent des dossiers de subvention, donc salut amical aux agents qui sont mobilisés là-dessus. Pour le fonds sportif, ce sont presque 13 M€, pour le fonds énergie 8,4 M€, pour le fonds culture 7,2 M€ et pour les écoles 4 M€. On émarge aux quatre que j'ai cités en fonction des projets qui sont les nôtres sur la ville. On est bienheureux d'avoir aussi des subventions qui nous aident quand même beaucoup en ces temps de disette prononcée.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/77 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous en remercie pour nos amis sportifs.

2023/78 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN : subventions exceptionnelles.

M. BUTSTRAEN.- Trois associations ont déposé des dossiers de demande de subvention exceptionnelle sur des projets :

- l'APE de Mont-à-Camp pour une participation à la projection du film : « *Réenchantons l'école* » qui s'est déroulée en fin d'année scolaire ; sur un total de 856 €, il est proposé de verser à l'association de l'APE de Mont-à-Camp une somme de 320 € ;
- l'association Transport Culturel qui a organisé le week-end festif « Week-End à la Gare d'Eau » les 13, 14 et 15 octobre ; dans ce cadre, ils ont travaillé avec l'école George Sand le mardi 10 octobre ; sur un budget total de l'événement de 6 500 €, il est demandé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € ;
- enfin, l'association La Fabrik du Bizarre ; je vous rappelle que nous avons délibéré dernièrement une subvention à La Fabrik du Bizarre ; malheureusement, ils n'ont pas pu faire leur concert et ils se sont rattachés à un concert organisé par la Maison Folie Beaulieu ; sur cet événement de 9 990 €, il est proposé une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/78 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2023/79 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN : subventions exceptionnelles aux associations sportives.

M. BUTSTRAEN.- Pour les subventions exceptionnelles, quatre sont des subventions de déplacement à des compétitions nationales et deux concernent des événements.

Pour les quatre déplacements, ce sont :

- l'OSML tir ;
- Lomme gymnastique rythmique ;
- l'OSML plongée ;
- l'OSML athlétisme,

qui ont participé à différents championnats ; je ne vous les cite pas, ce sont des compétitions hors région et qu'on subventionne à 50 %.

Lomme Lille Métropole handball va organiser, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la Venus Cup le troisième week-end de décembre, où des équipes de D1 et D2 participeront et lanceront sur la commune les préparatifs des Jeux olympiques ; sur un budget de l'opération de 22 500 €, il est proposé une subvention de 2 500 €.

Enfin, l'ACSL a organisé le deuxième événement sport et santé « Faites du Sport/Fête du Sport » le 9 septembre dernier à la Maison des enfants. Pour information, il y a eu près de 700 visiteurs, 25 stands sportifs étaient réunis, et outre le club, le service des sports et le service de santé ont participé à cet événement, avec la présence de nombreux stands organisés par PrevSanté MEL, Unicef, CPAM, les services seniors de la Ville et, bien sûr, le service santé de la Commune. Sur un montant de 10 000 €, il est proposé une subvention de 5 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une intervention qui sera courte : un peu comme d'habitude, comme les marronniers, on est face, et j'en suis désolé, à des documents qui sont incomplets pour certains d'entre eux.

Mon abstention ne va pas changer la vie de ces associations, votre haussement d'épaule le confirme. Il n'y a rien de péjoratif, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas.

Il n'en reste pas moins que, comme je l'ai déjà dit la dernière fois, l'idée n'est pas de moins donner, mais de mieux donner, et il y a un principe simple : s'il y a des informations inutiles dans les formulaires, changez les formulaires ; ce sera beaucoup plus simple pour moi, et surtout, je constate que dans la plupart des demandes de subvention, on demande de faire un point sur la trésorerie. Peut-être qu'on pourrait aider mieux d'autres associations, peut-être qu'on pourrait faire en sorte de budgéter un peu mieux certaines interventions.

Encore une fois, mon propos est de dire que quand un particulier va faire une demande d'aide à l'habitat durable, on va savoir être hyperexigeant sur les documents qu'il va donner : les devis, propriété, avis d'imposition, est-ce qu'il y a droit/pas droit, il manque une pièce, complétez, et ici, dès que le mot « association » sort, j'ai l'impression de vivre un peu dans « *Alice au pays des merveilles* » : on a de belles associations, il faut leur faire confiance, les documents ne sont pas remplis de manière complète... Soit c'est la règle, qui est la même pour tout le monde, soit, effectivement, on acte que les associations peuvent avoir un traitement privilégié ; je ne suis pas certain que les particuliers vont apprécier. Si ces informations sont inutiles, changez les formulaires et cela fera gagner du temps à tout le monde.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur BUTSTRAEN, quelques mots là-dessus, vous, le spécialiste des associations ?

M. BUTSTRAEN.- Simplement, pour rappel, sur les subventions exceptionnelles de déplacement, il a été décidé depuis 2001, en accord avec tous les présidents des associations sportives, d'attribuer une aide de 50 % pour les déplacements hors région, sachant que lorsque les clubs s'engagent dans une compétition, ils ne savent pas s'ils iront jusqu'en phase finale, jusqu'au niveau national – c'était une décision qu'on a prise.

Après, sur certains événements, on a décidé d'aider certaines associations par rapport aux événements qui sont sur la commune et qui sont importants à nos yeux.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur BUTSTRAEN.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? (*La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

Qui est contre ? (*Personne.*)

(*La délibération 2023/79 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

2023/80 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE DE LOMME

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN : modification du règlement intérieur de la piscine municipale de Lomme.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Créée en 1969, la piscine de Lomme va être fortement réhabilitée en ce début 2024 et j'aurai l'occasion lors d'une prochaine commission de vous expliquer tout ce qui sera transformé au niveau de la piscine.

De manière à permettre au personnel et à tous nos nageurs d'avoir un retour prévu au mois de juin, les services ont travaillé sur un nouveau règlement, partant, bien sûr, du règlement ancien en le toilettant. Certains articles ont été

transformés, voire certains retirés. Comme vous le savez, il n'y aura plus de saunas ni de bains douches, qui n'étaient plus utilisés depuis quelque temps.

Nous vous proposons ce nouveau règlement que je ne vais pas lire ce soir.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je crois que cela a été débattu aussi en commission et qu'il y a eu quelques questions.

Monsieur MOULIN, s'il vous plaît.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'avais demandé la copie de l'ancien règlement intérieur, du futur ancien règlement intérieur, parce que quand on cherche à modifier quelque chose, il y a deux approches : soit on toilette, pour reprendre votre propos, soit on y va à la serpette, si vous me permettez l'expression.

Quand je lis la délibération, en définitive, et que je compare avec l'ancien règlement, il n'y a que quelques articles à retirer, il n'y a pas grand-chose à modifier.

Il n'y a plus de bains douches et il n'y a plus de saunas, on retire les articles et on garde ce qui reste, éventuellement on peaufine et on améliore concernant les bénéficiaires de la carte Lille&moi et ceux qui ont bénéficié d'un abonnement annuel ; et là, on est face à une réécriture quasiment intégrale du règlement.

J'avais posé une question en commission, parce que cela n'existait pas dans le précédent règlement de la piscine : à l'article 2-6, on explique que « *La Ville de Lomme peut permettre l'utilisation partielle ou totale de la piscine municipale à une personnalité physique ou morale, suivant les conditions qu'elle définit elle-même* », et dans ce même article, on parle « *d'utilisation autonome de la piscine municipale* ». Dans les articles qui suivent, on est sur les associations sportives et autres. La question que je posais en commission était de savoir si ce règlement intérieur faisait partie du *package* de ces fameuses conventions autonomes ou en tout cas des conditions dans lesquelles la Ville décidera de permettre ces utilisations privatives, et ma question porte surtout sur l'article relatif au port de vêtements à usage exclusif de baignade et avec un *listing* relativement étoffé.

Ma question est relativement simple : soit, effectivement, dans le cadre de ces mises à disposition à titre privé, l'engagement est pris que le règlement intérieur s'appliquera, sera nécessairement une annexe, sera nécessairement obligatoire pour les signataires, sans aucune exclusive, et dans ce cas, comment vérifiez-vous, comment y a-t-il un contrôle, et si vous me dites : « Écoutez, comme le règlement intérieur prévoit que c'est la Ville qui décide comment elle va mettre à disposition », je serai plutôt dubitatif et prudent et j'attendrai de voir les conventions que l'on nous proposera pour me « prononcer » sur ce règlement intérieur.

Ma simple question est sur ce point 2-6 et le fait que l'on puisse « privatiser » une piscine, si j'ai bien compris, et je vais même être un peu plus juridique, on pourrait même envisager une mise à disposition de la piscine avec des créneaux réservés à certaines personnes une fois que les horaires réservés au public sont terminés.

Voilà ma simple question ; soit vous éclairerez ma lanterne, Monsieur le Maire, soit, au contraire, je resterai encore dans l'obscurité.

M. LE MAIRE.- On va voir... Le débat a eu lieu en commission ; André, peux-tu compléter la réponse ?

M. BUTSTRAEN.- Oui, le débat a eu lieu et j'avais dit lors de la commission que, hormis le public qui est géré par le personnel de la Ville, et y compris pour les écoles, primaires, collèges ou lycées, où il y a toujours des personnes de la Ville qui surveillent les bassins, avec, bien sûr, une convention d'occupation et d'entrée avec un planning, comme écrit dans le règlement, il n'y a que trois associations qui viennent à la piscine de Lomme : le club de natation, le club de

plongée, qui sont sans présence de public, qui sont gérantes de leurs créneaux, comme dans toutes les salles de sport – nous ne surveillons pas toutes les salles le soir quand il y a les entraînements des clubs ; là, il en est de même –, le club de GV qui partage les créneaux du midi ; le club fait de l'aquagym dans le petit bassin, et derrière, le grand bassin peut être ouvert pour d'autres leçons ou autres faits par nos éducateurs.

Il n'y a donc pas de privatisation (*ni de la piscine ni*) de la salle du parc par quelque personne que ce soit, ce sont obligatoirement des conventions que nous avons avec nos associations lommoises.

M. LE MAIRE.- Je le disais en aparté, ces conventions ont été discutées, négociées, et on les a reçus encore récemment pour un certain nombre de clubs qui avaient besoin de créneaux, le règlement intérieur s'appliquera évidemment à ces associations, quelles que soient les conditions : plein exercice du règlement intérieur.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ? (*La majorité municipale, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur DUEZ.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

Qui est contre ? (*Monsieur MOULIN.*)

(*La délibération 2023/80 est adoptée.*)

Merci ; cohérent !

2023/81 DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. LE MAIRE.- Madame Claudie LEFEBVRE : décision modificative n° 2, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je vous présente cette délibération d'ajustement n° 2, qui ne modifie – comme je le dis à chaque fois – ni les projets ni le budget.

Cette décision modificative concerne, d'une part, les transferts de charges de Lomme vers Lille afin de rembourser les charges :

- de restauration scolaire, à hauteur de 357 k€ ;
- de carburant pour 100 k€ ;
- et d'équipements de protection individuelle pour 30 k€.

D'autre part, cette DM, qui concerne le fonctionnement, couvre les crédits complémentaires pour de la formation, des ajustements comptables et l'inflation.

Pour l'investissement, comme précisé dans la délibération, nous parlons de rephasages à cause de retards liés, entre autres, à la cyberattaque. On a aussi 194 k€ de crédits supplémentaires pour la mise en sécurité de l'église et l'achat de l'échafaudage en attendant les travaux.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur DUEZ, Madame DELEPLANQUE et Monsieur GRILLET.

Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Un mot tout d'abord pour remercier les services, et particulièrement ceux des finances, pour cette présentation claire. Merci également pour la présentation des recalages des investissements, alors que vous n'y êtes pas obligés.

J'aimerais aussi beaucoup pouvoir disposer des tableaux AP/CP, parce que je suis un « bleu », pas en la matière mais ici, presque ; excusez cette marotte, Madame l'adjointe.

Pour le reste, des augmentations sur les fluides, eau et électricité, comme tout un chacun, et transfert de charges vers Lille pour la restauration scolaire, un différentiel de 105 k€ complètement marginal par rapport au budget.

Une dernière question purement informative, pour ne pas dire informatique : a-t-on une idée du surcoût engendré par la cyberattaque ?

Le groupe Faire Respirer Lomme n'ayant pas voté le budget primitif, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Madame DELEPLANQUE, s'il vous plaît.

Mme DELEPLANQUE.- Pour être en accord également avec notre vote sur le budget primitif, on s'abstiendra ; c'était juste une explication de vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELEPLANQUE.

Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au-delà de ses aspects techniques, cette délibération me donne l'opportunité de rappeler le bien-fondé de l'association avec la Ville de Lille depuis 2020, dire ici l'importance, voire la chance, d'être une Commune associée. Si nous élaborons ensemble des projets dans différents domaines, nous sommes aussi une Commune de plein exercice, nous négocions des dotations budgétaires qui nous permettent de construire une politique ambitieuse pour une transition écologique, une transition écologique qui ne peut fonctionner que si elle est associée à une politique sociale et solidaire, et c'est le sens de notre action au quotidien.

Dans l'éducation, avec notre PEG 4, que Delphine nous a rappelé en début de cette séance, et grâce au soutien financier de la Ville de Lille, nous menons une action de grande ampleur pour améliorer le cadre de vie des écoliers, et en leur proposant une alimentation saine et équilibrée, nous agissons aussi pour faire de l'école un lieu tourné vers l'écologie, mais aussi vecteur d'émancipation et de découverte.

À ce sujet, le projet de suppression au 1^{er} septembre 2024 du fonds de soutien au développement des activités périscolaires – vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Maire – prévu dans le prochain projet de loi de finances

du gouvernement, est aberrant, et je vous renvoie tous à l'interview de Monsieur le Maire dans « *La Gazette des Communes* » du 3 octobre dernier. Si notre politique culturelle rayonne bien au-delà de la métropole, c'est grâce encore aux moyens supplémentaires qui nous sont accordés.

Notre politique sportive n'est pas en reste, avec les nombreuses structures de qualité dont nous disposons, mais aussi avec des choix de disciplines largement accessibles à toutes et à tous.

Avec ces moyens dédiés qui sanctuarisent nos capacités d'investissement et de fonctionnement, nous faisons de Lomme une ville de référence du mieux vivre écologique, social et démocratique.

Notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera donc cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

Une réponse peut-être à Monsieur DUEZ : je n'ai pas le coût précis aujourd'hui, même si je sais que cela a coûté beaucoup, on est en train de consolider, surtout à Lille, le coût de la prise en charge, puisque Lille prend en charge la totalité des coûts pour Lomme et Lille ; il y aura des questions assurantielles certainement derrière pour récupérer j'espère une bonne partie des choses. Au menu des réjouissances depuis des mois quand même, il y a eu :

- des changements de logiciels ;
- des changements de matériels au niveau des services ;
- une montée de la sécurité, puisque c'était un objet attendu ;
- une réorganisation des réseaux ;
- des sociétés qui sont intervenues pour des expertises...

Tout cela pour vous dire que cela a coûté quand même certainement beaucoup en termes financiers. Il y a eu deux autres coûts, qui ne vous ont peut-être pas échappé non plus :

- le coût en fonctionnement, puisqu'on a retrouvé un peu de papier là où on en avait moins, forcément ;
- un coût sur les personnels. Je les remercie encore une fois de leur engagement, parce que dès le lendemain, ils se sont mobilisés pour garder la continuité des services rendus au public, à Lille, Lomme et Hellemmes, mais cela a duré et cela continue un peu à durer, tout cela a provoqué un peu d'usure, parfois un peu d'impatience ; on n'a pas encore retrouvé tout à fait notre réseau informatique, même les élus, pour tout vous dire.

On en sort tranquillement, mais on en sortira avec un autre système informatique, plus sécurisé, à l'échelle de Lille, Lomme et Hellemmes.

La question posée est évidemment tout à fait judicieuse. Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais vous faire, Monsieur DUEZ.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ? (*La majorité municipale.*)

Qui s'abstient ? (*Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO, Mme DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur MOULIN.*)

Qui est contre ? (*Personne.*)

(*La délibération 2023/81 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

**2023/82 PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE –
REMISES GRACIEUSES**

M. LE MAIRE.- Claudie LEFEBVRE : prestations extrascolaires – remises gracieuses, rapidement.

Mme LEFEBVRE.- Oui, rapidement, une délibération classique présentée en commission, par laquelle je vous demande d'accorder une remise gracieuse totale pour une famille qui a eu des difficultés de paiement pour certaines prestations ; le montant s'élève à 311,74 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote, je suppose qu'il n'y a pas de problème particulier.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/82 est adoptée à l'unanimité.)

2023/83 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE va nous présenter une délibération sur l'octroi des aides habitat durable, transition écologique et façades.

Juste une information : Stéphanie MORELLI ne prend pas part au vote. Est-ce que tu sors ou veux-tu rester ?... On a eu le petit débat en réunion... Sors 30 secondes et on te rappellera, s'il te plaît. *(Rires et commentaires des élus)*

Je connais le formalisme de certains. Je t'appelle aussitôt que nous avons voté la délibération, chère Stéphanie.

Merci.

(Madame MORELLI sort de la salle du Conseil.)

Vas-y, chère Claudie !

Mme LEFEBVRE.- Une délibération classique – à chaque Conseil, je vous la présente – pour des aides financières qui ont été mises en place pour permettre aux propriétaires de rénover leur logement de façon performante et durable.

Dans cette délibération, il vous est demandé d'autoriser l'attribution :

- d'aides à la rénovation pour 37 793 € ;
- d'aides spécifiques à l'amélioration du logement pour 1 693 € ;
- d'aides pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour 945 € ;
- ainsi que d'aides pour ravalement de façade pour 1 470 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Madame DELEPLANQUE.

Mme DELEPLANQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette délibération est classique et nous la voterons, évidemment.

Pour autant, comme chaque fois, nous nous interrogeons sur le nombre réduit de demandes, alors que le contexte devrait encourager nos concitoyens à s'engager dans la rénovation thermique de leur logement.

Nous savons aussi qu'il n'y a pas de solution miracle et que ce n'est pas forcément un problème de communication ou d'accession au dispositif. En fait, on ne sait pas bien pourquoi la rénovation thermique est si lente à mettre en œuvre pour les particuliers.

Dans le cadre de notre Ville en TransitionS, il nous semble important qu'un travail d'analyse puisse être fait pour les trois dernières années sur les aides apportées, afin de mieux comprendre les freins et les leviers de ce dispositif.

À la suite de cette étude, nous pensons qu'un groupe de travail mixte techniciens/élus pourrait utilement travailler à des propositions pour améliorer ces dispositifs, peut-être en comparant à ce qui se fait dans d'autres villes. Nous sommes évidemment prêts à participer à ce groupe de travail.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, et nous espérons que vous nous donniez un avis à ces propositions.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELEPLANQUE. Propositions constructives, comme toujours, si j'ai bien compris votre définition de votre « opposition » ? (*Madame DELEPLANQUE acquiesce.*)

Pourquoi pas, à voir... Nous nous voyons bientôt, donc nous en discuterons.

Je passe au vote, avant de faire revenir Stéphanie MORELLI.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(*La délibération 2023/83 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Si quelqu'un peut aller chercher Stéphanie...

(*Retour en séance de Madame MORELLI*)

Merci, Stéphanie.

2023/84 MAISON DU CITOYEN ET DES SOLIDARITES – SUBVENTIONS 2023

M. LE MAIRE.- Délibération présentée par Monsieur Bouchta DOUICHI : Maison du citoyen et des solidarités – subventions 2023.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une délibération qui concerne la subvention des activités menées au sein de la Maison du citoyen et des solidarités.

Plusieurs intervenants tiennent des permanences :

- Le Conseil départemental de l'accès au droit du Nord, qui permet à toute personne d'être informée, orientée, assistée, dès que surgissent des difficultés juridiques et de bénéficier de la possibilité de résoudre à l'amiable certains conflits. L'aide à l'accès au droit contribue à réduire les tensions sociales et les risques d'exclusion et permet de prévenir les litiges.
- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles ; l'objectif est de mettre à disposition des femmes toute information, notamment familiale, sociale, professionnelle, économique, éducative et de santé ; pour compléter, chère Muriel, le public féminin est accueilli pour le droit de la famille, du conseil conjugal, de la médiation familiale et de la lutte contre les violences et les préjugés sexistes. En plus des permanences, l'association dispense de l'information et, pour certaines situations, elle propose un suivi par les psychologues de l'association.
- La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés, qui tient des permanences de droit social ; les professionnels accompagnent les personnes accidentées de la vie et leur famille dans leurs démarches juridiques et administratives.
- Pour terminer, l'Association intercommunale d'aide aux victimes : en dehors des permanences tenues au sein de la Maison du citoyen et des solidarités, si nécessaire, des orientations sont faites vers des juristes de l'association au Tribunal judiciaire de Lille.

Pour soutenir tous ces partenaires, il est demandé au Conseil communal de bien vouloir autoriser le versement de 24 029 €.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur BERLEMONT.

M. BERLEMONT.- Merci, Monsieur le Maire.

Le Point d'accès au droit est devenu à Lomme le lieu central dans le domaine de l'aide juridique depuis sa labellisation en 2008. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser l'évolution croissante des personnes prises en charge par les partenaires qui y tiennent une permanence.

Dans un contexte de plus en plus difficile, où les Lommois connaissent des difficultés diverses, victimes de ce qu'on appelle les « accidents de la vie », que ce soit dans le domaine familial, professionnel ou de ce qui relève de la vie personnelle, le Point d'accès au droit est une structure qui offre une aide significative dans plusieurs domaines, notamment le droit des familles, le droit des femmes.

Il est important de soutenir les structures pouvant offrir une expertise, une orientation efficace, que ce soit dans les procédures juridiques ou lors des demandes d'indemnisation des victimes d'accident du travail, dans la mesure où il est facile de tomber dans la précarité, d'autant plus que nous vivons une période économique particulièrement difficile pour les ménages, le pouvoir d'achat étant fragilisé par l'inflation qui ne faiblit pas, ce qui fragilise encore plus nos concitoyens.

Ces partenaires présents sur notre territoire participent à des instances reconnues ; je pense particulièrement à la FNATH, qui est membre, entre autres, du Conseil national consultatif des personnes handicapées, ou au Conseil départemental de l'accès au droit, qui fait partie du réseau Point justice créé en 2021 par le ministère de la Justice, ce qui prouve qu'ils sont reconnus par les institutions pour le sérieux de leurs actions.

La municipalité est un soutien important pour sa participation financière au Point d'accès au droit ; c'est un engagement sans faille que Lomme porte depuis 15 ans, accompagnant les structures qui offrent une aide concrète aux Lommois qui se trouvent parfois démunis dans les démarches et qui doivent entreprendre ces démarches pour pouvoir bénéficier de leurs droits.

C'est pourquoi notre groupe votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BERLEMONT.

Vous avez souligné par votre propos toute l'action de la Maison du citoyen, son travail, son projet, son efficacité auprès des Lommois et même plus, donc merci beaucoup.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/84 est adoptée à l'unanimité.)

2023/85 CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMERATION (2015-2023) – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION 2023

M. LE MAIRE.- Monsieur DOUICHI : Contrat de ville d'agglomération – programmation 2023.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici d'une délibération qui concerne le Contrat de ville d'agglomération, dans le cadre de la politique de la ville et de la cohésion sociale qui a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Comme notre Ville fait partie des quartiers de veille, il est nécessaire de maintenir une attention particulière.

Les moyens de droit commun concernent les effectifs mobilisés par chacune des institutions.

Notre Ville a, par ailleurs, une volonté forte de mettre l'accent sur l'accompagnement des jeunes et des adultes suivis dans le cadre des différents dispositifs mis en place sur le territoire, notamment dans le cadre de deux actions, l'alphabétisation et la médiation à l'emploi, et des adultes en insertion.

C'est pour soutenir ces actions qu'il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à valider et transmettre l'ensemble des projets de la Ville déposés dans le cadre du Contrat de ville d'agglomération ;
- soutenir l'AREFEP avec l'attribution de 17 400 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUCHI.

Il n'y a pas d'intervention, donc je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/85 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/86 RECONDUCTION DU DISPOSITIF « CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES » – RECRUTEMENT DE 6 CONSEILLERS NUMERIQUES EN CONTRAT DE PROJET

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET : reconduction du dispositif « Conseillers numériques France Services ».

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Ville a élargé en 2021 au dispositif « Conseillers numériques France Services » du plan France Relance.

Ces conseillers sont chargés d'accompagner les Lillois, Hellemmois et Lommois vers leur autonomie numérique en animant des ateliers numériques et en proposant des accompagnements individuels.

Depuis deux ans, ce dispositif a permis de réaliser plus de 2 500 accompagnements dans les différentes structures de Lille, Lomme, Hellemmes et de leurs CCAS.

La Ville souhaite donc poursuivre ce dispositif en reconduisant six conseillers, dont deux pour notre Commune associée de Lomme.

Il est donc demandé au Conseil communal :

- d'autoriser la reconduction du dispositif « Conseillers numériques France Services » ;
- et d'autoriser le recrutement de ces conseillers numériques en contrat de projet pour une période de 36 mois maximum.

J'en profite pour répondre aussi aux préoccupations des commissaires qui ont participé à la commission sur ce sujet, et je pense notamment à Claire ZYTKA-TARANTO et à Monsieur GROSSE qui avaient quelques interrogations sur ces accompagnements.

Rappeler tout d'abord que depuis de longues années, nous avons des médiateurs numériques dans nos cyberespaces, dans les différents quartiers du Marais et de Mont-à-Camp, qui font un travail remarquable pour lutter contre l'illectronisme.

Vous dire encore la grande diversité de leurs interventions, de leur accompagnement, au-delà de l'accompagnement numérique ou des interventions citées dans la délibération, et sans faire un inventaire à la Prévert, voici quelques exemples :

- sensibilité à l'identité numérique, les images et les réseaux sociaux ;
- atelier *cookie* numérique en direction des agents municipaux ;
- atelier *fake news* avec des collégiens ;
- programmation de robots ;
- atelier d'initiation au *pixel art* ;
- accompagnement de l'Atelier des Sages ;
- aide à l'élaboration de CV, lettres de motivation et offres d'emploi ;
- participation à la mise en œuvre ou à l'action en faveur de l'emploi du type circuit court – comment rebondir ;
- mise en place de partenariats avec des organismes dédiés ;
- accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- accompagnement des entreprises et diffusion d'une *newsletter* ;
- participation active à notre grand salon de l'emploi Lomme Job ;
- participation au dispositif Génération Engagée, qui permet l'insertion des jeunes en situation de décrochage scolaire ;
- participation à un match vers l'emploi, cette forme innovante du recrutement, etc.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur DUEZ, Madame ZYTKA-TARANTO et Madame HARIZI.

M. DUEZ.- Au nom de Nicolas GROSSE, que j'excuse encore aujourd'hui, puisqu'il a été victime d'un accident de santé assez grave, il m'a transmis ses quelques remarques sur cette délibération pour les conseillers France Services dans le cadre du plan de Relance dans leurs démarches numériques.

Nous connaissons tous dans notre entourage des personnes qui ont des difficultés lorsqu'elles ont besoin d'utiliser des outils numériques. Ces outils sont pourtant de plus en plus indispensables à la vie quotidienne.

C'est la raison pour laquelle le groupe Faire Respirer Lomme soutient le dispositif numérique France Services mis en place par le gouvernement qui soutient financièrement le recrutement de ces conseillers par les collectivités et qui peut bénéficier à tous les Lommois et les Lommoises qui souffrent d'illectronisme, comme rappelé par Monsieur GRILLET.

Nous nous félicitons également que six emplois soient concernés pour les Communes de Lille, Lomme et Hellemmes, deux étant attribués à Lomme : un pour la médiathèque, dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, et un autre pour Lomme Entreprendre.

Nicolas GROSSE avait demandé en commission un bilan plus précis de ces accompagnements. Je réitère cette demande, car il s'agit de fonds d'État, finalement. On peut lire « 2 600 accompagnements », mais sans savoir quelle est la durée, quelle est la pertinence ou quels sont les publics ; c'est quand même assez court comme bilan.

Nous soutenons donc ce dispositif et voterons naturellement pour sa poursuite dans les trois prochaines années.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Lomme Verte approuve ce dispositif qui permet des accompagnements individuels et collectifs autour du numérique.

Effectivement, Monsieur GRILLET, vous l'avez dit, les cyberespaces sont très actifs en partie dans cet accompagnement. Comme le disait aussi Monsieur DUEZ, nous notons que les deux conseillers numériques vont être basés sur la médiathèque d'une part et Lomme Entreprendre d'autre part.

Nous avons repéré la nécessité de tels accompagnements à proximité du lieu de vie des personnes qui en ont besoin – nous voulons insister là-dessus –, et notamment au cours du travail effectué sur le quartier du Marais et des échanges avec les habitants, nous avons noté ces besoins, en particulier pour ce qui concerne l'accompagnement et le soutien à l'accès aux droits ; Monsieur BERLEMONT, vous avez parlé de cette importance de l'accès aux droits, et le numérique est essentiel dans ce domaine, parce qu'il devient aujourd'hui incontournable.

Il nous paraît donc très important que des permanences individuelles ou des ateliers collectifs soient mis en place dans les quartiers, et en particulier dans les Maisons des solidarités Mitterrie et Marais, et que cet accès aux droits prenne une part prioritaire dans les fonctions de ces conseillers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Madame HARIZI, s'il vous plaît.

Mme HARIZI.- Merci, Monsieur le Maire.

L'inclusion numérique est un enjeu national. Trop de nos concitoyens n'ont pas accès au matériel, à la pratique ou peinent encore à maîtriser les codes de l'informatique et d'internet.

La Ville de Lomme est particulièrement investie dans la lutte contre l'illectronisme. Cela se traduit par exemple dans le travail si précieux des deux cyber-bases situées à l'Espace Tisserand au quartier du Marais et à la Maison du citoyen et des solidarités, quartier du Mont-à-Camp, qui accompagnent chaque jour les habitants dans leurs démarches en ligne. J'en profite pour saluer les services du pôle Ville entreprenante et solidaire piloté par Aurélie AVRIL.

Depuis 2021, Lomme s'est également inscrite dans le dispositif « Conseillers numériques France Services » du plan France Relance et, à ce titre, a recruté deux conseillers numériques, l'un à la médiathèque et l'autre au service Lomme Entreprendre. Pour renforcer l'action de la Ville en matière de lutte contre l'illectronisme, ces conseillers sont chargés d'accompagner les Lommois vers leur autonomie numérique et de mettre en place, animer et superviser des ateliers numériques, ainsi que des accompagnements individuels à la demande des services auxquels ils sont rattachés.

Au service Lomme Entreprendre, par exemple, notre conseiller numérique, Michaël GOURDIN, aide à la fois les demandeurs d'emploi et les commerçants lommois, il aide à l'élaboration de CV de façon individuelle ou en atelier, il accompagne à la mise en page de lettres de motivation ou à un envoi en ligne des documents auprès de Pôle Emploi, par exemple. Michaël accompagne également les habitants dans leurs recherches en ligne d'offres d'emploi ou les commerçants à se créer des boîtes mail professionnelles. Mais ce n'est pas tout ! Michaël GOURDIN travaille aussi étroitement à faciliter l'information et la communication numérique en gérant une *newsletter* adressée à l'ensemble du monde économique lommois. Il facilite nos événements lommois en créant des QR codes pour accélérer les inscriptions et co-anime pour la partie numérique les circuits courts.

C'est parce que l'ensemble des actions qui concourent à accompagner tous les Lommois quotidiennement dans leurs démarches numériques reste essentiel et prioritaire que notre groupe soutient cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI.

Nous confirmons notre volonté et le soutien de la Ville à ces conseillers numériques. Nous aurions pu faire d'autres choix, parce que nous avons la possibilité de ne pas les renouveler ; nous avons choisi de les renouveler pour le ou les services qu'ils occasionnent auprès des Lommois, quel que soit le quartier, mais nous reparlerons du Plan Marais, car dans le Plan Marais, il y a aussi les permanences services publics qu'il faudra déployer, en lien avec ces six mois de travail que nous avons eus avec les Lommois.

Je passe au vote sur cette délibération quasi consensuelle, voire consensuelle.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/86 est adoptée à l'unanimité.)

Consensuelle ! Merci.

**2023/87 RENOUELEMENT DE MARCHES DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ENFANTS ET DES CRECHES, POUR LE
RESTAURANT MUNICIPAL DE LILLE, HELLEMES ET LOMME – LANCEMENT DE
L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE
MARCHES**

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, vous allez bien ? *(Sourires)*

Mme CAMBIER.- Très bien.

M. LE MAIRE.- On commence par la première délibération ; je crois qu'il y en a neuf...

Mme CAMBIER.- C'est cela.

M. LE MAIRE.- On fera peut-être un peu différemment la prochaine fois s'il y en a autant, mais on en parlera peut-être avec les présidents de groupe, pour passer en paquet si on peut. On le fait donc « à l'ancienne » – si vous me permettez l'expression – aujourd'hui et on le fera peut-être un peu différemment la prochaine fois.

Allez-y !

Mme CAMBIER.- C'est une bonne suggestion. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie.

Mme CAMBIER.- Chers collègues,

La première est le renouvellement de marchés de fournitures de denrées alimentaires pour la restauration collective des enfants des crèches et la restauration municipale de Lille, Hellemmes et Lomme. Il s'agit de relancer un marché.

On en a parlé l'année dernière pour les fruits et légumes conventionnels. Là, c'est un nouveau marché. On est dans un contexte où on a parlé de la rentrée scolaire en préambule, Delphine nous a présenté le PEG, on est très attaché également à la qualité de la pause scolaire qui permet aux enfants de se détendre de façon qualitative. Cette pause est aussi compétitive au niveau des tarifs, on le rappelle : le premier tarif proposé est de 0,50 €.

Ce marché témoigne aussi de la qualité que l'on souhaite mettre dans le repas des élèves.

On affiche toujours notre objectif de 100 % de produits bio ou locaux d'ici 2026, qui va au-delà des objectifs de notre loi EGalim, qui fixe à 50 % de produits SIQO et 20 % de bio.

On a quatre marchés :

- un premier marché pour une durée de quatre ans scindé en trois lots :
 - o des fruits frais pour 800 k€,
 - o des légumes frais pour 150 k€,
 - o et des légumes prêts à l'emploi en quatrième et cinquième gammes pour 1 320 k€ ;
- un lot céréales, pâtes et riz pour 350 k€ pour deux ans.

Il est demandé à travers cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à lancer ces marchés, puis à les signer.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/87 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2023/88 RENOUELEMENT DU MARCHÉ D'ORGANISATION DE SEJOURS EN CLASSES VERTES
POUR LES ECOLES PUBLIQUES DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES LOMME ET
HELLEMES**

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, la deuxième : renouvellement du marché d'organisation de séjours en classes vertes pour les écoles publiques, notamment un volet lommois très important.

Mme CAMBIER.- Oui, un moment très important, qui est fixé également dans le PEG, qui mentionne le départ de chaque enfant en classe de découverte au moins une fois dans sa scolarité. Nous le déclinons à la fois pour nos dernières sections de maternelle, mais également élémentaires.

Pour ce marché, il s'agit de trois lots qui concernent plus spécifiquement Lille et Hellemmes pour les classes vertes en Hauts-de-France, en Normandie et dans le Grand Est pour 1,6 M€ pour quatre ans. Le lot lommois concerne notre département en montagne pour 1 M€, soit 250 k€ par an. Environ 220 enfants en bénéficient tous les ans. On peut également spécifier que la Ville met des moyens complémentaires pour accompagner les enfants quand ils sont porteurs de handicap.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- autoriser le lancement des marchés ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Madame BLAS, une intervention ?

Mme BLAS.- Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire,

L'éducation est pour vous et l'équipe qui vous entoure une priorité. La réussite de chaque enfant est une priorité, l'épanouissement de chaque enfant est une priorité, comme le rappelle le PEG 4 qui a été ici adopté il y a un an maintenant.

Ces priorités passent par un budget conséquent, l'éducation étant le premier budget de la Ville, qui permet chaque année à hauteur de 475 k€ des travaux dans les écoles, un budget qui permet l'équipement des salles de classe en ENI et TBI, la végétalisation à raison de deux par an des cours d'école, une priorité qui permettra en 2025 l'ouverture du futur pôle périscolaire à Voltaire-Sévigné, premier bâtiment passif. C'est aussi le PAA, la cerise sur le gâteau, dont bénéficient plusieurs écoles primaires de la ville, une priorité de réussite et d'épanouissement qui s'exprime également par l'existence et la qualité des parcours éducatifs.

Depuis 1968, ce souci de réussite et d'épanouissement de chaque enfant se matérialise par des classes vertes transplantées ou de découverte hors des murs de l'école, à la montagne et à la mer. Cette délibération propose d'ailleurs de renouveler pour deux ans celles de montagne.

Le but de ces séjours est de favoriser le vivre ensemble, de stimuler l'esprit collectif et c'est un tout premier pas vers l'autonomie, même si, on le constate à chaque départ, la séparation d'avec les parents n'est pas toujours simple. Elles restent un lieu d'apprentissage, sont aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

Les séjours montagne de deux semaines concernaient, en 2023, 220 élèves de CM2 et représentaient un budget de 242 k€. Les séjours mer ont réuni d'avril à juin 150 enfants de grande section pour un budget de près de 88 k€. Un choix économique assumé en faveur des enfants.

Ces séjours de montagne et de mer ne doivent cependant pas être réduits à un budget. Ils relèvent, en effet, aussi du principe d'égalité. Si l'éducation reste au cœur de ces séjours, et je salue l'implication des enseignantes et enseignants, AESH et ATSEM, animateurs et aussi parfois des parents, sans lesquels ces séjours ne pourraient tout simplement pas se dérouler, y compris pour des enfants en situation de handicap, ils permettent également la découverte d'un autre milieu.

Tous les enfants lommois ont-ils la possibilité de toucher la neige, même si elle se raréfie, des hautes montagnes ? Non. Tous les enfants lommois ont-ils la possibilité de voir la mer, même si elle n'est qu'à 75 kilomètres de Lomme ? Non. Et la situation économique du pays, l'inflation asphyxiante, laissent craindre que de plus en plus de ces enfants pourraient être privés de ces bonheurs évidents. Pas à Lomme ! Cette volonté de rendre accessibles ces séjours à chaque enfant se concrétise par une grille tarifaire inchangée cette année, qui permettra aux petites et petits Lommois de partir à la montagne pour 111 € et 53 € pour le séjour à la mer.

Les familles en situation économique fragile trouvent donc, aux côtés d'associations, des municipalités comme celles de Lomme, Lille et Hellemmes, cette délibération le rappelle, qui permettent à nos plus jeunes habitants d'apprendre autrement, de toucher du doigt la neige et la mer et de se dessiner des souvenirs, car la réussite et l'épanouissement de l'enfant passent aussi par pouvoir toucher la neige, regarder la mer et se créer des souvenirs.

Le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens soutient et défend cette politique volontariste et votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS, pour cette très belle intervention.

Je passe au vote sur les séjours classes vertes.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/88 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup pour les petits Lommois et petites Lommoises.

2023/89 MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET DE VÉGÉTAUX SUR LE TERRITOIRE DE LILLE, HELLEMMES ET LOMME

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER : marché de fourniture de produits horticoles et de végétaux.

Mme CAMBIER.- C'est aussi un marché classique dont vous avez l'habitude ; l'année passée, on avait relancé déjà quelques lots sur ce marché.

On rappelle que c'est un marché sur lequel il est facile d'intégrer des critères SPASER 2 en termes de fleurissement durable, d'achat de vivaces, de produits écoresponsables à faible impact environnemental, et avec le volet « insertion » du SPASER 2, on a également inclus l'emploi de personnes en insertion.

On rappelle également qu'on a reconstruit des serres municipales en 2018, qui nous permettent d'avoir un approvisionnement non négligeable pour nos parterres.

Ces achats ont à la fois un côté esthétique, mais répondent également aux objectifs de transition écologique dans la recherche de préservation de la biodiversité et de la fraîcheur en ville.

Pour ce marché qu'il est proposé de renouveler, la délibération vise à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre ;
- imputer les dépenses correspondantes pour 26 lots lancés pour 4 ans ; le montant total sur les différents lots est de 2,6 M€.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/89 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/90 MARCHÉ DE PRESTATION, D'INSERTION ET DE QUALIFICATION AYANT POUR SUPPORT L'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LILLE, HELLEMMES ET LOMME

M. LE MAIRE.- Marché de prestation, d'insertion et de qualification.

Mme CAMBIER.- Il s'agit également d'une relance, le nôtre arrive bientôt à échéance ; on relance pour quatre ans sous forme de marché à procédure adaptée.

On a trois lots qui sont découpés géographiquement sur Lille, Lomme et Hellemmes.

La partie lommoise se monte à 360 k€ sur un total de 1 255 K€. Pour information, pour la partie lommoise, cela correspond à 4 000 heures de prestation par an, soit un peu plus de 50 heures par semaine, avec 4 à 6 agents qui interviennent 2 à 3 jours par semaine.

On est en 100 % SPASER, puisque c'est un marché insertion.

Il est demandé l'autorisation de signature de Monsieur le Maire après avis de la commission d'appel d'offres.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/90 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/91 FOURNITURE DE PRODUITS ET CONSOMMABLES POUR L'ENTRETIEN ET L'HYGIENE POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES AINSI QUE LEURS TROIS CCAS – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER : fourniture de produits et consommables pour l'entretien et l'hygiène pour la Ville.

Mme CAMBIER.- Il s'agit également d'une relance d'un marché mutualisé Lille, Lomme et Hellemmes et leurs trois CCAS.

Nous avons six lots pour des montants compris entre 5,6 M€ et 6,7 M€ pour une durée de quatre ans :

- des produits d'entretien ;
- des produits ménagers pour l'entretien, avec une expérimentation du « Fait Maison », qui permet de recourir à des produits naturels et qui présente également un avantage économique parce que moins onéreux ;
- l'acquisition de matériels et consommables d'entretien ;
- chariots et matériels ergonomiques ;
- produits d'essuyage et d'hygiène des mains ;
- arts de la table.

De nouveau, nous avons intégré sur ce marché des critères SPASER, avec des labels, des certifications respectueuses de l'environnement, le nombre de livraisons qu'on essaye de limiter au possible et l'interdiction de produits, notamment les perturbateurs endocriniens.

Il s'agit à nouveau d'une autorisation à vous donner, Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur DHELIN.

M. DHELIN.- Monsieur le Maire,

Une intervention très courte pour une explication de vote : nous nous abstenons sur les délibérations 2023/91 et 2023/92 pour des motifs similaires.

Dans la délibération 2023/91, on parle de « *valorisation des produits présentant un écolabel* » et on pense que dans la mesure où ce sont des produits utilisés tous les jours par nos agents, il faudrait être encore plus exigeant et demander que ces produits présentent absolument un écolabel.

Même problème pour la délibération suivante, puisque les produits utilisés pour les tags sont compliqués...

Nos collègues à Lille proposeront lors du Conseil de Lille des amendements pour améliorer cette délibération.

M. LE MAIRE.- J'ai vu, j'ai reçu...

M. DHELIN.- Dans l'attente de ces amendements, on s'abstiendra.

M. LE MAIRE.- Très bien, donc abstention préventive.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Mme DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur MOULIN.)*

Qui s'abstient ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY et Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2023/91 est adoptée à l'unanimité.)

2023/92 ELIMINATION DES TAGS SUR LES IMMEUBLES DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET LOMME – RENOUELEMENT DU MARCHÉ

M. LE MAIRE.- Délibération suivante, Isabelle CAMBIER : élimination des tags.

Mme CAMBIER.- À nouveau un renouvellement de marché pour quatre ans.

On comprend votre position, mais les critères d'analyse privilégient évidemment les produits respectueux de l'environnement, et donc de la santé aussi des agents.

On est sur un montant à 400 k€ sur un volume de prestations définies et 70 k€ pour les prestations complémentaires. La partie lommoise sur ce marché est très faible, puisque nous avons une brigade anti-tags interne ; nous avons un lot à 15 k€.

Il est demandé l'autorisation de signature de Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur DUEZ et (*s'adressant au groupe Lomme Verte*) quelqu'un de chez vous, je ne sais pas qui...

M. DHELIN (hors micro).- J'ai groupé avec la précédente.

M. LE MAIRE.- Du coup, abstention, d'accord. C'est de la faute de Madame DELEPLANQUE qui m'avait indiqué une intervention. Pardon.

M. DUEZ.

M. DUEZ.- 30 secondes, Monsieur le Maire...

Pas d'opposition sur cette délibération, mais 400 k€ pour l'élimination des tags, cela fait quand même cher, et la question que je me pose est : quelles sont les poursuites à l'encontre de ces pollueurs et quels en sont les résultats ?

Merci.

M. LE MAIRE.- C'est une très bonne question ! Il y a déjà le volume... Je ne peux pas répondre précisément à la seconde question, mais sur le volume de tags, cela ne vous a pas échappé, c'est vrai sur Lille, mais c'est vrai aussi sur Lomme et Hellemmes, on constate une augmentation assez sensible de tags, il n'y a qu'à regarder l'avenue de Dunkerque, par exemple, où cela prolifère. On a une brigade cadre de vie qui intervient ; j'étais chez l'habitant récemment, dans le Marais, il y a eu une intervention où on a pu éliminer les tags ; parfois, c'est un peu plus compliqué, il faut des produits un peu plus durs. Il est vrai que l'on voit une augmentation du nombre de tags.

Je laisse l'information peut-être à Jacques RICHIR demain au Conseil municipal de Lille, mais j'ai eu l'évocation d'un chiffre du nombre de tags en mètres carrés qui est vraiment important et qui confine à la pollution. Après, prendre la personne au moment même, comme pour les crottes de chien, est quand même parfois un peu difficile.

M. DUEZ (hors micro).- Il y a des signatures.

M. LE MAIRE.- Oui, il y a des signatures.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ? (*La majorité municipale, Mme DE RUYTER (pouvoir), Monsieur DUEZ et Monsieur MOULIN.*)

Qui s'abstient ? (*Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY et Madame ZYTKA-TARANTO.*)

Qui est contre ? (*Personne.*)

(*La délibération 2023/92 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

2023/93 APPEL D'OFFRES OUVERT PORTANT SUR LA FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES, PRESTATIONS AUTOMOBILES ET MAINTENANCE DE VÉHICULES MUNICIPAUX POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES D'HELLEMMES ET DE LOMME – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER : appel d'offres ouvert portant sur la fourniture de pièces détachées, prestations automobiles et maintenance des véhicules municipaux.

Mme CAMBIER.- Vous avez presque tout dit, Monsieur le Maire, tout est dans le titre... *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER !

Mme CAMBIER.- On avait déjà passé cette délibération, mais il y avait un montant qu'il a fallu revoir à la hausse : le lot plomberie passe à 6 M€. *(il y a confusion entre les délibérations 93 et 94, le lot plomberie concerne la 94)*

Il s'agit toujours de vous autoriser à signer ce marché.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/93 est adoptée à l'unanimité.)

2023/95 REALISATION D'UNE ETUDE DES CONDITIONS D'EMERGENCE D'UN VILLAGE DES MATERIAUX, DU REEMPLOI ET DE LA LOGISTIQUE INVERSEE, A VOCATION FLUVIALE, SUR LILLE ET SA METROPOLE – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LILLE, LE PORT DE LILLE, LA MEL ET LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER.

Mme CAMBIER.- La réalisation d'une étude des conditions d'émergence d'un village des matériaux, du réemploi et de la logistique inversée, à vocation fluviale, sur Lille et la métropole – un groupement de commandes entre la Ville de Lille, le Port de Lille, la MEL et les Voies navigables de France.

Beaucoup est dit aussi dans le titre. C'est le lancement d'une étude pour les conditions d'émergence d'un projet de village des matériaux qui pourrait se trouver à Port de Lille et qui permettrait le réemploi des déchets de construction et l'utilisation de la voie fluviale. On aurait à la fois une valorisation de ces déchets qui partiraient en voie fluviale sur les sites de recyclage, une réutilisation de ces déchets quand c'est possible, et donc le site pressenti permettrait leur massification, et l'ouverture d'une matériauthèque avec tous les produits que l'on pourrait récupérer (faïence, porcelaine...), qui serait également ouverte aux particuliers.

Un groupement pour cette étude à hauteur de 100 k€, 25 k€ par partenaire, qu'il est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Vous avez oublié la délibération 94, mais ce n'est pas grave...

J'ai une intervention de Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Une réflexion pour saluer cette étude qui correspond parfaitement aux besoins de la MEL, d'une part, et à l'exigence du développement durable, d'autre part.

Le réemploi des matériaux de construction s'impose à tous les constructeurs pour optimiser l'économie circulaire du secteur du bâtiment.

La filière existe, elle doit encore être développée. Il est évident que ce projet d'excellence, s'il voit le jour, se développera autour du Port de Lille, et en particulier sur les rives de Lomme et de Sequedin, qui accueillent déjà des trafics de matériaux de bâtiments. C'est indispensable pour l'environnement et c'est bon pour l'emploi.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/95 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/94 ACCORD-CADRE PORTANT SUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE (SIGFA) POUR ANIMAUX ERRANTS DE LILLE ET SES ENVIRONS, AINSI QUE LES BATIMENTS APPARTENANT A DES TIERS SUR LESQUELS LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE POUR LA VILLE DE LILLE EST AMENE A INTERVENIR EN SITUATION DE PERIL – DELIBERATION MODIFICATIVE

M. LE MAIRE.- Et donc l'avant-dernière, tu ne l'avais pas évoquée ?

Mme CAMBIER.- Non, j'en ai passé une, effectivement.

M. LE MAIRE.- D'accord.

Mme CAMBIER.- On a fait l'accord-cadre portant sur les travaux de maintenance pour la Ville de Lille avec le lot plomberie à 6 M€, mais on n'a pas fait l'appel d'offres portant sur la fourniture de pièces détachées, prestations automobiles et maintenance de véhicules municipaux...

(Discussions croisées)

Oui, mais, de fait, le lot plomberie, c'était sur l'autre... Pardon...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas grave, il est 23 heures...

Mme CAMBIER.- Indulgence !

M. LE MAIRE.- Indulgence !

Mme CAMBIER.- La 23/94 : accord-cadre portant sur les travaux de maintenance pour la Ville de Lille, ses Communes associées, le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour les animaux errants. Effectivement, c'est la revue du lot plomberie qui passe à 6 M€. (*Sourires*)

Désolée, les délibérations avaient bien été étudiées en commission.

M. LE MAIRE.- Ça va, il n'y a pas de souci.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/94 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

Pour la fin de ce Conseil, restez en place, je donne la parole à trois conseillers qui vont nous annoncer leur démission : Monsieur Roger LAURENT – je vais lui donner la parole assez rapidement –, Monsieur Lucas WACRENIER et Madame Véronique DELEPLANQUE.

Roger.

M. LAURENT (hors micro).- Je laisse d'abord la parole à Lucas.

M. LE MAIRE.- Il n'y a qu'une prise de parole ?

M. WACRENIER.- Non, il y en a deux, mais c'est selon les mots.

M. LE MAIRE.- Si tu veux...

M. WACRENIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers Lommoises, chers Lommois,

Qui aurait pu penser que cela se finisse ainsi ? Voilà maintenant plus de trois ans que je suis engagé pour les Lommoises et les Lommois en tant que conseiller communal au sein de cette équipe municipale, un engagement qui a commencé à mes 18 ans et rendu possible grâce à une seule personne : Roger VICOT.

Jamais je n'aurais pensé m'engager aussi tôt en politique, mais voilà, j'ai décidé d'y aller, pour être la voix des jeunes Lommois, pour être au service des Lommoises et des Lommois et pour faire ensemble de notre ville une ville où il fait bon vivre.

Et aujourd'hui, je peux vous le dire, je ne regrette aucunement de m'être investi pleinement dans cette aventure démocratique, parce qu'elle m'a permis de rencontrer des gens formidables, de rencontrer des agents municipaux et des Lommoises et des Lommois pleinement investis pour notre ville. Ils s'appellent Francine, Gilles, Malika, Albert, René, Sandrine, Maurice, Luce, Alexandre, Bernadette, Jean-Claude, Maryse, Jean-Marc, Danièle, Bastien, Nadine, Bernard, Joëlle, Frédéric, Martine, Jean-Pierre, Vanessa, Isabelle, Anne, Olivier, Alain, Anaïs, Xavier, Eve, Laurence, Stéphanie, Christine et tant d'autres, sans oublier, bien entendu, Véronique STOUPY-FLAMENT, notre ancienne DGS, que je souhaite remercier ce soir pour son humanité, pour sa proximité et pour ses compétences.

Voilà des rencontres humaines qui m'ont enrichi, construit et fait vivre des moments intenses ces dernières années, et dont je me souviendrai longtemps.

Quand cette aventure politique a débuté, j'ai fait une promesse à mes amis et à mes proches : celle de ne jamais oublier qui je suis, d'où je viens et mes valeurs qui sont ancrées en moi. C'est pourquoi je me tiens devant vous ce soir avec une profonde déception pour vous annoncer ma démission de mon poste de conseiller communal délégué ; une décision qui n'a pas été prise à la légère, d'autant que celle-ci devenait inévitable en raison des circonstances actuelles au sein de la majorité.

Quand on a une hyperproximité sans cesse mise en scène et constamment vue sous le prisme d'une stratégie politique, nous ne pouvons l'accepter.

Quand même une once de sincérité et de franchise n'existe pas dans les échanges, nous ne pouvons l'accepter.

Quand on cohabite avec la supériorité, le mépris et l'arrogance, nous ne pouvons l'accepter.

Quand on adopte une convivialité de façade en interne et envers les Lommois, nous ne pouvons l'accepter.

Quand beaucoup partagent mon avis mais ne peuvent parler, nous ne pouvons l'accepter.

Quand on vit chaque jour avec les menaces et les intimidations, nous ne pouvons l'accepter.

Quand bon nombre se taisent par pur intérêt, nous ne pouvons l'accepter.

Bref, à l'heure où les Lommoises et les Lommois ont besoin d'aide et de soutien sincère, concret, entier, vous, vous intimidez, vous humiliez, vous détruisez. Le pouvoir rend fou et le pouvoir absolu rend absolument fou.

Voilà l'image de la politique que je redoutais tant avant de m'engager. J'espère juste que cette manière de faire de la politique n'existe qu'à Lomme. Sans quoi, comme des millions de Françaises et de Français, je perdrai à mon tour confiance en la politique.

Mais je ne perds pas espoir, je crois en la possibilité de faire progresser notre société vers un avenir meilleur, je crois en nos valeurs fondamentales : la démocratie, la justice sociale, la liberté, l'égalité, la fraternité, la tolérance et la diversité, la solidarité, la protection de l'environnement et l'intérêt public. Je crois en nous-mêmes, en notre capacité à influencer notre propre destinée et en notre responsabilité envers les générations futures. Bref, je ne perds pas la foi dans la politique pour notre avenir.

Pour finir mon intervention, je tiens à exprimer ma gratitude envers celles et ceux qui m'ont soutenu au cours de mon mandat :

- merci, Roger VICOT, de ton soutien indéfectible et de m'avoir permis de vivre cette très belle aventure ;
- merci aux Lommoises et aux Lommois de m'avoir donné l'opportunité de vous servir en tant que conseiller communal au sein de cette belle ville de Lomme ;
- merci aux quelques élus qui se reconnaîtront pour leur soutien durant ces derniers mois compliqués ;
- merci à l'ensemble des agents municipaux pour leur travail quotidien réalisé avec professionnalisme et leur implication dans les nombreux projets de notre commune ;
- merci à mes proches et à mes amis pour leur soutien inconditionnel depuis le début de mon mandat ;
- et enfin merci à mes parents pour leur amour, leur soutien et leur compréhension, quand j'étais rarement à la maison pour mon engagement citoyen ; merci d'être pour moi une source inestimable de force et d'inspiration. Je suis profondément reconnaissant d'avoir des parents aussi exceptionnels que vous.

Lors de mon premier mandat, dans la majorité, j'ai fait en sorte de tenir les engagements que nous avons faits à nos électeurs dans ma délégation et je tenais à remercier, Monsieur le Maire, l'adjoint que vous étiez à ce moment-là et les différentes personnes des services avec lesquelles j'ai œuvré, mais également les associations de parents d'élèves, les parents élus, avec qui nous avons avancé sur le bien-être des enfants. Ce fut une agréable expérience.

Je tiens également à souhaiter à tous les élus une bonne continuation et remercier les personnels qui œuvrent lors de la tenue de chaque Conseil, afin que ceux-ci se déroulent correctement et confortablement.

Je tenais surtout à remercier toutes les personnes de notre groupe écologiste, élus et non élus. Je me suis lancée en politique tardivement, pensant que ce n'était pas pour moi, mais je m'y suis retrouvée avec des personnes formidables qui ne jugent pas, qui s'écoutent et qui cherchent toujours à s'améliorer, avec une vision collective et jamais personnelle, ce qui m'a plu et m'a motivée.

Nous travaillons en groupe ; c'est pourquoi une personne n'est pas tout. Le départ de la tête de liste ne changera pas le travail des élus écologistes.

Comme nous le disons, nous sommes un groupe de proposition et non d'opposition, nous nous sommes engagés en politique dans l'espoir de maintenir et d'améliorer la vie des habitants et pensons tout particulièrement aux générations futures qui devront s'adapter, soit par choix, soit par obligation, à un bouleversement du climat. Certains partis restent aveuglés, soit par les profits, soit par la peur des autres, et ne prennent conscience de ce qui nous attend, se disent : « Tant que cela ne nous touche pas, tout va bien », mais nous serons tous rattrapés. L'adaptation doit se faire maintenant et rapidement. Malheureusement, notre gouvernement actuel est inactif en la matière et seul le capital les intéresse.

Monsieur le Maire, notre Commune, en matière sociale et culturelle, fait beaucoup et maintient ses soutiens financiers et matériels et nous la soutenons sur ces sujets. Notre groupe continuera à vous interpeller et vouloir plus en matière d'investissement sur les rénovations des bâtiments publics et privés, ce qui permettra de faire des économies et protéger des hausses des tarifs d'électricité et de gaz, surtout en ces temps où la misère sociale sévit. Il faut investir sur les énergies renouvelables individuelles ou collectives, l'imposer dès lors qu'il y a rénovation des bâtiments publics et des constructions dans le privé. Pour cela, il faut du courage politique, et cela ne peut se faire seul.

Je suis consciente que les écologistes font peur, car c'est le seul parti politique qui ne se cache pas les yeux et qui ne manie pas la langue de bois lorsqu'il s'agit de l'avenir des êtres humains sur notre terre nourricière. Nous sommes accompagnés d'ingénieurs, de scientifiques, d'économistes et de rêveurs, mais les solutions sont là et nous n'avons plus le temps de tergiverser, il faut agir.

Je suis confiante en l'avenir par l'action de notre groupe. Accompagné des groupes écologistes de Lille et d'Hellemmes, les choses peuvent évoluer.

Enfin, merci aux électeurs qui nous ont fait confiance et nous œuvrons chaque jour afin de ne pas trahir les engagements que nous avons faits.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DELEPLANQUE, merci, Véronique, évidemment, de vos propos, mais de ce que vous êtes, parce qu'on se connaît depuis très longtemps, on a travaillé ensemble sur les délégations qui étaient les vôtres et les miennes à l'époque où Roger VICOT était Maire de Lomme. Il n'a échappé à personne que cela a changé et que je suis maintenant le Maire de Lomme et j'applique en tant que Maire de Lomme les mêmes choses que je faisais depuis que je suis élu, depuis longtemps, une vingtaine d'années ; tout le monde me connaît, sans problème particulier avec les uns et les autres, avec de la souplesse parce qu'il en faut, avec du caractère aussi parce qu'il en faut, avec de l'amitié, mais aussi, évidemment, des consignes à donner.

Je ne veux pas polémiquer à outrance avec les deux personnes qui ont démissionné, cher Roger et cher Lucas, même si les mots ont été, je le crois, violents, en tout cas pas du tout à la hauteur de la sortie qui est la vôtre ; je le regrette. Personne ne vous a poussés à la démission. Je l'acte aujourd'hui et je préfère ces démissions, évidemment, plutôt qu'un non-sens collectif, de l'incohérence ou quelque chose qui ne soit pas tout à fait clair.

Eh bien voilà, nous y sommes ! Qui aurait pu penser que cela aurait fini ainsi ? Eh bien pas moi, évidemment, un an après, mais je suis le Maire de Lomme et je suis le garant de cet esprit collectif, de cette clarté, de cette hyperproximité, évidemment, que j'incarne, moi, mais aussi tous les élus de la liste, tous les élus du groupe majoritaire, communistes compris, avec nos amis de la société civile et, évidemment, le groupe Socialiste.

Je regrette ces sorties, mais je vous souhaite quand même bon vent, bonne route ! Merci. Au revoir.

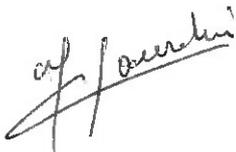
Le prochain Conseil se tiendra le 7 décembre.

Merci beaucoup, bonne soirée.

(La séance est levée à 23 heures 11.)

PUBLIE LE : 13 DEC. 2023

Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme

Conseiller Départemental du Nord

